
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 9 novembre 2005, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs, *M^{me} Marguerite Contat Hickel*, *MM. Olivier Coste, Gérard Deshusses*, *M^{me} Sarah Klopmann*, *MM. Jean-Charles Lathion, Bruno Martinelli*, *M^{me} Anne Moratti Jung*, *MM. Jean-Pierre Oetiker, Thierry Piguët, Lionel Ricou, Jean-Charles Rielle*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Frédy Savioz*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire.

CONVOCATION

Par lettre du 27 octobre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 novembre et mercredi 9 novembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, à 17 h, je vous représentais à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, à Carouge. Nous avons discuté du projet de loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du Fonds d'équipement communal, c'est-à-dire du transfert de charges de l'Etat aux communes, dont nous avons déjà parlé ici. A l'unanimité moins une abstention, tous les conseillers administratifs, maires et maires adjoints du canton ont refusé ce projet de loi du Conseil d'Etat, je tiens à vous le dire.

Je vous informe également que la liste 2006 des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote de la Ville de Genève est disponible sur intraCM.

D'autre part, M^{me} Figurek a posé, hier, une question sur le câblage informatique de l'école des Crêts-de-Champel. La partie à charge de la Ville de Genève, soit prises informatiques, câbles, rack, a été réalisée cet été et le Service des écoles et institutions pour l'enfance a terminé les prestations demandées par l'Etat. Le reste des installations est sous la responsabilité de deux services de l'Etat, le Centre des technologies de l'information (CTI) et le Service écoles-médias (SEM-Logistique). Ces travaux concernent la pose de l'équipement actif, le raccordement au réseau informatique cantonal et le paramétrage des ordinateurs. Ces installations sont en cours pour les 53 groupes scolaires de la Ville, selon un calendrier établi par les services de l'Etat, document qui ne nous a pas été communiqué, hélas! Pour répondre plus explicitement à la question de M^{me} Figurek, il reste au Service des écoles et institutions pour l'enfance à effectuer la fourniture de tables informatiques – une offre publique d'achat sera prochainement publiée – et le raccordement des installations téléphoniques sur la prise prévue à cet effet dans les salles de classe. Madame Figurek, je vous donnerai la réponse écrite à votre question orale d'hier. Voyez si nous sommes efficaces!

Je ne sais pas si M. Ferrazino a répondu à la question de M. Buschbeck sur l'école des Ouches... C'est le cas? Alors, j'ai terminé.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 3.a) Projet d'arrêté de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Naturalisations» (PA-58)¹.**
- 3.b) Motion de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Pour une commission des naturalisations qui puisse juger de son utilité» (M-554)².**

Suite de la préconsultation

M. Pierre Rumo (T). Mesdames et Messieurs, j'aimerais rappeler en préambule que la procédure en matière de naturalisation est beaucoup plus simple depuis environ six ans. Auparavant, le préavis municipal était octroyé par le plénum du Conseil municipal, mais une majorité avait décidé qu'il serait dorénavant accordé par la commission des naturalisations. La procédure est donc simplifiée et moins coûteuse.

Au sujet de la motion M-554, les considérants ne nous plaisent pas tous, notamment celui-ci: «Les règles de fonctionnement de cette commission ne fixent pas de standard quant aux visites, aux questions posées ou à la qualité des rapports, ce qui induit une grande diversité de pratiques.» A mon avis, il est quelque peu superflu et il ne me paraît pas entrer dans le cadre de ce projet de motion. En revanche, l'invite peut être votée. En effet, il me paraît normal et logique que la commission des naturalisations et le Conseil municipal, grâce à un suivi du travail de commission, connaissent les motifs pour lesquels le Conseil d'Etat s'est prononcé contre un préavis du Conseil municipal. Je serais plutôt enclin à accepter le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Le projet d'arrêté, lui, est beaucoup plus contestable, car plusieurs points ne me semblent pas aller de soi, notamment l'article 3, qui concerne le rapport. Nous lisons que le rapport doit tenir compte «de l'impression personnelle du commissaire quant à la capacité du candidat à s'intégrer». Je le sais bien, actuellement, tout un mouvement veut privilégier l'émotion. Dans plusieurs facultés de l'Université de Genève, un pôle de recherches sera consacré à l'étude de l'émotion. Mais cela me semble être une régression dans des dossiers qui doivent être fondés plutôt sur des raisons objectives. En l'occurrence, cette impression personnelle du commissaire est tout à fait discutable, dans la mesure où 80 avis différents pourraient s'exprimer sur la capacité d'intégration d'un candidat à la naturalisation.

¹ Projet d'arrêté, 3036.

² Projet de motion, 3039.

Un autre aspect me paraît encore plus contestable. L'article 4 du projet d'arrêté fait état de l'attention particulière qui devra être portée aux éventuels liens familiaux du candidat avec des ressortissants suisses résidant dans notre canton. J'aimerais quand même rappeler que le Parti libéral était farouchement opposé au fait que notre chambre délibérative puisse rédiger elle-même un règlement municipal, car il pensait que cela relevait de la compétence du Conseil administratif. Cet article 4 me paraît en contradiction avec la législation du Canton et de la Confédération en la matière et, pour cette raison, ce projet d'arrêté devrait être rejeté.

J'aimerais aussi rappeler que le Service cantonal des naturalisations, s'il remarque d'emblée que les conditions d'une naturalisation ne sont pas remplies, peut inviter un candidat soit à retirer sa demande, soit à patienter une année ou deux, jusqu'au moment où l'ensemble des conditions seront satisfaites, ou considérées comme telles par le candidat. A l'heure actuelle, la motion M-468 pour une meilleure information des candidats à la naturalisation est à l'examen devant la commission du règlement. Mais ce projet d'arrêté PA-58 me semble en totale contradiction avec cette motion.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, ce projet d'arrêté me semble tout à fait dans l'air du temps, un air plutôt frisquet, voire hivernal. Je prendrai deux exemples. Premièrement, la Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers retient actuellement, parmi les critères examinés, le fait de savoir si les recourants font partie d'associations culturelles, sportives, politiques ou autres. Mais ce critère est-il si important? Exige-t-on de chaque Suisse qu'il adhère à des associations? Cela ne serait pas compatible avec notre législation, puisqu'il s'agit là d'une liberté individuelle.

Plus grave encore, et c'est le deuxième exemple, ce projet d'arrêté est tout à fait dans l'air du temps fédéral, puisqu'on assiste à un durcissement de la loi sur les étrangers. Le projet est encore en discussion devant les Chambres fédérales, je crois, mais la législation exigera des Cantons un examen plus approfondi de la situation de chaque personne qui devrait obtenir une autorisation d'établissement, un permis C. Jusqu'à maintenant, la condition principale était la durée du séjour dans notre pays. Mais cela va également dans le sens d'un durcissement, au niveau fédéral, en matière de regroupement familial; on pose, en effet, plus de conditions pour que des enfants ou une épouse rejoignent le père ou le mari.

En conclusion, ce projet d'arrêté libéral, ou en tout cas proposé par le Parti libéral, est bien éloigné des grands libéraux que furent, par exemple, M^{me} Monique Bauer-Lagier, à Genève, ou M. Jean-François Aubert, à Neuchâtel. Il me semble totalement incompatible avec une vision humaniste fondée sur les droits humains, comme on l'entend à Genève. Le Parti du travail refusera donc ce projet d'arrêté PA-58, estimant la discussion inutile en commission.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je voudrais simplement faire deux remarques sur nos débats en première séance. J'ai eu l'honneur de présider la commission des naturalisations, l'année dernière, et j'ai pu tenir compte des observations de différents conseillers municipaux membres de la commission. A mon avis, si nous voulons répondre à la question de savoir si cette commission doit faire plus ou moins et s'il faut encore aller chez les gens, nous devons premièrement savoir ce que fait l'Etat et, plus particulièrement, si les enquêteurs du Service des naturalisations visitent systématiquement les différents candidats à la naturalisation.

Nous nous sommes rendu compte, tous partis confondus, que les enquêteurs cantonaux, en règle générale, se rendent au domicile des candidats. Il apparaît cependant – et je trouve cela malheureux – qu'un certain nombre de candidats se font inviter dans les services de l'administration cantonale. Leur cas, alors, n'est pas réglé dans leur centre de vie, mais à l'administration. Cette manière de faire doit être évitée à tout prix: un candidat doit recevoir, à la maison, la visite d'une personne au moins – élu ou fonctionnaire. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à réfléchir à cette question.

M. Mino nous dit que nous ne servons finalement à rien... Je suis désolé, car je peux témoigner que nos visites chez les candidats nous ont permis de découvrir que certains n'habitaient malheureusement pas en ville de Genève, mais parfois à l'extérieur du canton, voire à Londres! Cela doit être évité absolument. Nous devons aller à leur domicile pour nous rendre compte de leur situation, de leur cadre de vie et de leur intégration.

J'ai d'ailleurs écrit à M. Schoeni, directeur du Service des naturalisations, et M. Herren, chef des enquêteurs, m'a spontanément adressé un courrier. Il a pris langue avec la commission et il m'a gentiment proposé d'organiser une rencontre entre la commission des naturalisations et les différents enquêteurs en vue de faire connaissance. Mon collègue Olivier Norer prendra des dispositions pour que la commission des naturalisations, qu'il préside, rencontre les différents enquêteurs dans les mois à venir.

Ma deuxième remarque concerne le fond. Dans la proposition libérale, un point me laisse personnellement un peu perplexe, mais je n'ai malheureusement pas pu en discuter avec mon groupe. Mesdames et Messieurs, vous introduisez en effet la notion de lien du candidat avec des proches qui seraient Suisses. Mais cette position m'étonne un peu. Lorsque vous avez combattu la naturalisation facilitée, vous nous avez dit que la naturalisation était un acte de volonté. Or, introduire un critère selon lequel on est plus ou moins intégré parce qu'on a des parents ou des proches de nationalité suisse, c'est aller précisément à l'encontre de l'argument qui veut que l'acte de naturalisation soit un acte de volonté. A mon avis, cela crée une inégalité de traitement à éviter à tout prix entre les différents candidats et, en ce sens, cette disposition-là doit pour le moins disparaître de l'arrêté.

Mais je me rallie bien évidemment à la position de mon groupe, pour qui il semble très intéressant de discuter de ce projet en commission.

M. René Grand (S). Je dois l'avouer, je suis d'abord très étonné que les libéraux nous imposent deux pages pleines de réglementation... Habituellement, ils paraissent plutôt opposés aux règlements, contre la mainmise de l'Etat et celle de la commune sur la vie privée... (*Remarque.*) Ce n'est peut-être pas l'objectif recherché, mais les faits sont là!

Mesdames et Messieurs les libéraux, vous êtes contre les doublons et vous avez certainement raison, mais ce projet d'arrêté PA-58 est un doublon, puisque vous répétez la réglementation cantonale en voulant l'imposer au niveau de la commune. En outre, vous rajoutez des choses parfaitement inutiles. Je cite l'article 3 de votre projet d'arrêté: un rapport succinct doit notamment faire mention, en parlant du candidat, «de son degré d'intégration dans notre communauté, dans les limites des possibilités pour le commissaire d'en juger». Evidemment, c'est dans les limites... Pourquoi dites-vous des choses pareilles? Le rapport doit également faire état, je lis plus loin, «de l'impression personnelle du commissaire quant à la capacité du candidat à s'intégrer». Mais c'est une évidence!

J'ai ici un exemplaire du formulaire que les membres de la commission des naturalisations doivent remplir, avec les rubriques «Rapport du commissaire», «Impression générale». Pourquoi ajoutez-vous des adjectifs qui n'ont aucun sens, si ce n'est, comme le relevaient les préopinants, pour mettre des conditions supplémentaires et un cadre plus ferme à la liberté d'action des commissaires? Ces derniers ne peuvent agir que personnellement, en conscience.

Un autre aspect me gêne beaucoup. Vous, Parti libéral – vous transmettez, Madame la présidente – vous avez pris l'initiative de ce projet d'arrêté – fort bien! – mais sans consulter la commission des naturalisations actuelle. Pourquoi ne pas en discuter avec les gens qui sont sur le terrain aujourd'hui? Je suis désolé, mais j'ai siégé à plusieurs reprises au sein de cette commission et, à chaque fois que nous avons eu des problèmes, les 15 commissaires les ont très bien résolus, quel qu'ait été le président ou la présidente. Même si, il y a deux ans, nous avons connu une petite difficulté par rapport au fonctionnement de cette commission, tout le monde, il faut le dire, a reconnu le sérieux de notre travail. Nous consacrons une heure à une quinzaine de dossiers et nous rencontrons les candidats. Il y a peut-être eu des abus, c'est vrai, mais il ne faut pas généraliser, parce que la commission travaille sérieusement.

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, l'utilité de la commission en tant que telle a déjà été discutée il y a au moins cinq ou six ans! Nous avons déjà fait un progrès, puisque, comme l'ont rappelé certains de nos collègues ici, nous

nous réunissions auparavant à huis clos pendant toute une séance plénière, pour reprendre et ratifier tout ce que la commission avait déjà fait. Cette manière de procéder a été supprimée, parce que nous avons à l'esprit le souci de mieux accueillir nos futurs concitoyens. Or c'est là, à mon avis, que votre texte pèche: il ne contient rien sur l'accueil.

On peut se demander s'il est utile de refaire cette évaluation, ce préavis de la commune par rapport au Canton, mais la loi – *dura lex sed lex!* – nous y oblige. En revanche, la Ville de Genève pourrait soigner l'accueil de ces futurs concitoyens. La commission des naturalisations en fonction il y a deux ans avait déposé la motion M-468 à ce sujet. Aujourd'hui, à peu près tous les mois, les personnes rencontrées par les commissaires au cours du mois précédent sont reçues au Palais Eynard; elles se savent accueillies, et c'est très important pour elles. Mesdames et Messieurs, combien d'entre vous ont participé à la dernière réunion? Nous étions peut-être deux ou trois – inutile de dire de quel côté de nos rangs, cela n'a aucune importance... – mais j'aurais bien aimé que tous ceux qui parlent de l'accueil soient présents.

En l'occurrence, cette séance devrait être un peu mieux organisée. La motion déposée il y a deux ans par la commission des naturalisations demandait la remise, à chaque candidat, d'une petite brochure de présentation de la Ville de Genève, des conditions d'accueil, des services municipaux... Constatant, cette année, l'absence de brochures, j'ai posé la question à M. Hediger. On m'a simplement répondu qu'il n'y en avait plus! Ce n'est pas normal et la commission des naturalisations vous soumettra, Mesdames et Messieurs, une motion en vue de rendre tout cela plus accueillant, grâce à l'édition d'une vraie brochure qui témoigne de notre prise au sérieux des gens que nous accueillons.

En tant qu'ancien président de la commission des naturalisations, je suis très fâché qu'il n'y ait pas eu de suite à la motion M-468, qui dort quelque part à la commission du règlement... On m'a répondu que ce retard était dû au fait que le Canton prépare un livret d'accueil. Mais le Canton, c'est le Canton, moi, je parle ici de la commune! Les gens ne sont pas seulement originaires du canton, mais d'une commune précise et, si la Ville de Genève s'enorgueillit d'être une ville internationale et connue, elle doit aussi marquer cet accueil. J'aimerais que, justement, la commission du règlement commence par apporter une réponse à la question de l'accueil avant de nous encombrer avec tous ces règlements qui nous paraissent inutiles.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je vais m'exprimer à propos de ces deux objets, le projet d'arrêté PA-58 et la motion M-554. La Suisse est l'un des pays d'Europe où le taux d'étrangers est très élevé: environ 20% au niveau national – Genève en a davantage, bien sûr. Mais si nous appliquions les mêmes règles que la majorité

des pays d'Europe, la Suisse se situerait dans la moyenne européenne, avec 9% d'étrangers. En effet, nous fabriquons nos étrangers, si je puis dire, et les deux objets qui nous sont soumis ce soir vont nous pousser à en fabriquer encore plus! D'ailleurs, ces étrangers n'en sont pas vraiment... S'il y avait autant d'étrangers venant de débarquer et devant être soumis à des enquêtes du genre de celle que propose le projet d'arrêté PA-58, ce serait invivable. Nous ne nous en sortirions pas, nous aurions l'impression de ne plus être chez nous... Or tel n'est pas le cas! En Suisse, il y a en fait beaucoup moins de vrais étrangers que ce que l'on dit et que ce que disent les papiers d'identité!

Ma deuxième remarque s'adresse à M. Hatt-Arnold – vous la lui transmettez, Madame la présidente. Exiger que les gens parlent le français suppose qu'ils comprennent cette langue. Or tel ne semble pas être le cas de M. Hatt-Arnold! En effet, si son dossier arrivait sur la table de la commission des naturalisations, il aurait du souci à se faire, car je ne sais pas comment il a pu m'entendre dire que j'avais de la peine à aller chez les gens en voie de naturalisation et que cela me déplaisait. C'est comme enquêteur que je n'aime pas y aller, c'est-à-dire dans cette fonction inutile!

Je l'ai dit – vous ne l'avez pas compris, Monsieur Hatt-Arnold, c'est pourquoi je remercie la présidente de me donner l'occasion de le répéter – je souhaite que la commission des naturalisations soit transformée en commission d'accueil. M. Grand a déjà expliqué ce que nous devrions faire à court terme mais, à plus long terme, mon rêve serait que nous ayons du plaisir à aller voir les gens au-delà de leur naturalisation, pour leur dire que nous sommes heureux de les accueillir. Dans ces conditions, je serais très heureux d'aller chez toutes ces personnes, car cela me passionne – d'ailleurs, il y a longtemps que je pratique les relations avec les étrangers, professionnellement et dans mes engagements personnels. Pour moi, leur rendre visite est un plaisir, mais pas en tant qu'enquêteur!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). La discussion de ce soir montre bien qu'un débat est nécessaire. Or c'est justement ce que nous demandons! Mais au lieu de le mener dans cette enceinte, maintenant, et d'y passer encore des heures, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer le projet d'arrêté PA-58 et la motion M-554 à la commission du règlement. J'ai bien compris les arguments des uns et des autres, notamment du Parti du travail et du Parti démocrate-chrétien, mais il est possible d'amender un arrêté en commission. Une fois pour toutes, menons ce débat à la commission du règlement, même si c'est pour aller dans le sens de M. Mino – ce n'est pas moi qui le ferai mais, puisqu'il affirme qu'il faut en parler, parlons-en! Cependant, n'engageons pas ce débat ce soir, nous pourrions le mener plus sereinement à la commission du règlement. C'est là tout ce que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, et ladite commission aura tout loisir d'amender les invites qui pourraient ne pas vous plaire.

M. Guy Jousson (T). Mon intervention sera très rapide. Il me semble important, juste avant le vote, de rappeler que plusieurs notions sous-tendent le terme de naturalisation. L'accueil n'est pas la naturalisation. Quand les personnes engagent une procédure de naturalisation, elles sont déjà en Suisse depuis belle lurette. Evidemment, nous pourrions améliorer – et de beaucoup – leur accueil, mais j'espère que, à ce moment-là, elles ont déjà été accueillies depuis longtemps. En effet, si nous ne commençons à les accueillir qu'une dizaine d'années après leur arrivée, c'est que nous avons bien du retard!

Par ailleurs, la procédure de naturalisation n'est nullement obligatoire. Elle doit être un acte plein de sensualité en quelque sorte. Demander la naturalisation, c'est comme aller à la rencontre d'une femme désirée... (*Exclamations.*) C'est aller à la découverte de son histoire, de ses valeurs, de son unicité, avec tendresse, délicatesse et respect. C'est aussi aller à la découverte de sa beauté, tout en demeurant à l'écoute de ses attentes et de ses désirs. (*Exclamations.*) Demander la naturalisation, selon moi, doit être un acte d'amour qui n'a rien à voir avec l'automatisme.

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre très brièvement à deux ou trois mauvais procès faits au projet d'arrêté PA-58.

J'aimerais tout d'abord reprendre les propos de M. Deshusses, qui nous reprochait de vouloir développer les structures, au lieu d'essayer de restructurer les services cantonaux concernés. Pour ma part, je ne comprends pas ce procès que M. Deshusses nous fait. Selon moi, la commission des naturalisations a un rôle essentiel à jouer. Elle constitue, entre le candidat à la naturalisation et la commune, un lien que seuls des conseillers municipaux peuvent établir aussi bien que possible, alors que des fonctionnaires n'y parviendraient certainement pas de la même manière.

L'autre mauvais procès que l'on nous fait concerne la fin de l'article 4 du projet d'arrêté PA-58, à savoir les éventuels liens familiaux qui unissent le candidat à la naturalisation à des ressortissants suisses résidant dans notre canton. Je crois que cette disposition a été mal interprétée, sans doute parce que je l'ai mal rédigée... En l'introduisant dans notre projet d'arrêté, je pensais à des personnes dont toute la famille est suisse ou naturalisée et qui, elles, ne l'ont pas encore été pour des raisons X ou Y. Selon moi, le commissaire chargé de leur dossier doit faire preuve d'une mansuétude particulière par rapport aux conditions mentionnées plus haut.

Voilà les deux points sur lesquels je tenais à intervenir. Je rappelle que l'objectif du projet d'arrêté PA-58 et de la motion M-554 consiste à maintenir

une commission des naturalisations crédible, qui continue à établir un lien entre le candidat à la naturalisation et la commune. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous enjoins de renvoyer ces deux objets à la commission du règlement, afin que les imperfections qu'ils pourraient contenir puissent être corrigées.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je ne vais pas prolonger ce débat sur le fond, mais j'interviens plutôt à propos de certaines prises de position auxquelles nous venons d'assister. Pour aider certains, qui se présentent comme progressistes, à exprimer la sensualité qu'ils ressentent à l'égard des étrangers demandant la naturalisation – ils pourraient éventuellement le faire par le biais de l'augmentation des critères de contrôle que prône le Parti du contrôle, ci-devant Parti libéral – je demande le vote nominal sur le projet d'arrêté PA-58 et la motion M-554. Ainsi, chacun pourra exprimer clairement sa position à leur sujet.

La présidente. Etes-vous suivi, Monsieur Bertrand? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Nous allons donc voter à l'appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet d'arrêté PA-58 est refusée par 31 non contre 30 oui (2 abstentions).

Ont voté non (31):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M. Pierre Losio (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (30):

M. Guillaume Barazzzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC),

M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Guy Jousson (T).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Thierry Piguet (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion M-554 recueille 30 oui contre 30 non (2 abstentions). La présidente départage le vote en votant non.

Ont voté non (31):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M. Pierre Losio (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve),

M^{me} Annina Pfund (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (30):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Guy Jousson (T).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Thierry Piguët (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC).

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Claudine Gachet n'ayant pas encore été désigné.)

4. Motion de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet, Michel Ducret et René Winet: «Rendons les Halles de l'Ile aux enfants!» (M-553)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant les besoins en matière de petite enfance en ville de Genève en général, et au cœur de la cité en particulier;

compte tenu de la disponibilité du bâtiment des Halles de l'Ile à brève échéance, bâtiment sans projet officiel et sérieux depuis plus de six ans,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'affecter les Halles de l'Ile à la petite enfance.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le dépôt de la motion M-553 pour la création d'une nouvelle crèche fait suite à la résolution R-73, qui fut refusée par 39 non contre 32 oui au mois de décembre 2004. Dix mois se sont écoulés depuis lors, et le groupe radical constate qu'il est comme sœur Anne: il ne voit toujours rien venir! Je fais exception de la lettre de deux pages que nous a adressée notre maire, le samedi 22 octobre 2005, concernant l'extension du service public au domaine de la petite enfance.

Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas ce soir de débattre sur la petite enfance, mais de vous prononcer sur notre motion qui vous demande d'étudier le principe de la création d'une crèche dans un lieu idéal du centre-ville, afin de permettre à celles et à ceux qui sont contraints d'avoir une activité professionnelle de confier leur enfant à une structure sise à proximité de leur lieu de travail.

Nous avons entendu déjà bien des propos déplaisants – pour ne pas utiliser le terme de «quolibets» – quant au lieu que nous préconisons pour la création de cette nouvelle crèche, soit les Halles de l'Ile. Ainsi, selon certains, il faudrait apprendre aux enfants à nager, ou bien d'abord construire des crèches dans les espaces verts de la ville, etc. Mais les enfants qui fréquentent la crèche du Sujet ou celle de la Nichée ont-ils dû apprendre à voler? Ces institutions se trouvent pourtant au dernier étage d'immeubles qui en comptent plus de six... Quant aux espaces verts, certains demandent pourquoi on ne créerait pas une crèche dans le parc des Eaux-Vives, ou encore dans la villa Moynier! Allons, soyons sérieux et, surtout, de bonne foi!

Les radicaux sont d'avis qu'il faut d'abord se donner la peine d'étudier attentivement et sans a priori la solution des Halles de l'Ile, situées au cœur de la ville

¹ Annoncée, 1809.

à proximité immédiate d'un important pôle d'échanges des Transports publics genevois (TPG), avant de caricaturer et de ridiculiser une motion élaborée en faveur des gens qui travaillent au centre-ville et contribuent à nos recettes fiscales. La plupart de ces personnes utilisant les transports publics, notre idée est tout à fait respectueuse de la tendance à réduire l'usage des véhicules privés. Elle va donc dans le sens que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, et que nous partageons.

Depuis 1999, lorsque la majorité du Conseil municipal a refusé le projet Vacheron Constantin, susceptible d'apporter à la Ville des recettes non négligeables, le Conseil administratif ne nous a pas impressionnés par des propositions pouvant sérieusement être retenues concernant les Halles de l'Ile. Aujourd'hui, il semble que c'est la création d'une brasserie qui ait ses faveurs. Mais la Ville a-t-elle pour tâche de prévoir et développer les débits de boissons, quand l'on sait les problèmes que rencontre notre municipalité avec les établissements de ce genre-là qu'elle possède déjà?

La création d'une crèche aux Halles de l'Ile permettrait d'accueillir entre 300 et 400 enfants. Considérant la concentration des activités commerciales et administratives dans ce périmètre, il est plus que probable que des partenaires seraient intéressés à l'ouverture d'une crèche, en lieu et place d'un nouveau débit de boissons sous prétexte du développement culturel de notre cité. En adoptant ou en rejetant la motion radicale M-553, le Conseil municipal donnera un signal fort à l'ensemble des habitants non seulement de la ville, mais également du canton. Ainsi, il fera savoir s'il a vraiment la petite enfance pour préoccupation première, sa majorité permettant ou non à la Ville d'offrir aux mères désireuses de poursuivre leur activité professionnelle une possibilité de prise en charge de leur enfant.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si notre motion devait être refusée, il faudra constater que la trompeuse convivialité que permettent les débits de boissons – d'où l'alcool ne sera certainement pas absent, dans le cas des Halles de l'Ile – l'emporte dans votre vision de la société. Je n'ose y croire! C'est pourquoi, au nom du respect et de la considération dus aux mères et à leurs enfants, je vous remercie d'accepter la motion M-553.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). Nous libéraux – tout comme le groupe radical, d'ailleurs – nous sommes particulièrement attentifs à la petite enfance à Genève. Mais nous sommes aussi très réservés quant aux nombreux projets – tous plus ubuesques les uns que les autres – qui nous ont été présentés concernant les Halles de l'Ile par différents conseillers administratifs, d'ailleurs absents ce soir...

En ce qui concerne la motion M-553, je suis navré d'informer le groupe radical que notre position va à son encontre, et cela pour la raison suivante. Les Halles de l'Ile, du strict point de vue de la sécurité, nous semblent loin de correspondre à un lieu d'accueil propice pour des petits enfants dont chacun sait combien il est difficile de les garder à l'œil, devant ou même derrière soi, sans les attacher! Et cela est d'autant plus vrai dans de tels lieux. En effet, les Halles de l'Ile – je ne vous apprends rien, Mesdames et Messieurs – se trouvent au bord du Rhône, à un endroit où le débit du fleuve est pour le moins particulièrement fort.

Actuellement, cette zone n'est pas grillagée. Or il est évident qu'elle devrait l'être pour assurer un minimum de sécurité, au cas où l'on y installerait une crèche. Vous conviendrez sans doute avec moi que, s'il fallait prendre pareille mesure, on ne parlerait plus des Halles de l'Ile, mais de la prison de l'Ile! Il me semble que, parmi nous, ni les uns ni les autres ne souhaitent cela.

Les libéraux ont toujours été d'accord de débattre au sujet de la petite enfance, et notamment des emplacements de crèches les plus profitables aux mères travaillant au centre-ville. Vous, cousins et amis radicaux, vous le savez bien. Mais, dans le cas présent, nous sommes intimement persuadés que, s'il est un emplacement inadéquat pour accueillir une crèche, c'est bien les Halles de l'Ile.

Cela dit, il faut que ce soit clair – je vous saurais gré, Madame la présidente, de bien vouloir transmettre les propos qui vont suivre à la précédente intervenante radicale: c'est uniquement pour ces raisons de sécurité que les libéraux ne suivront pas les radicaux ce soir au sujet de la motion M-553. En revanche, je souligne que les différentes propositions idéologiques, idéalistes et ubuesques – je répète le qualificatif que j'ai employé tout à l'heure – émises jusqu'ici à propos des Halles de l'Ile laissent tous les membres de l'Entente pantois, dubitatifs... En tout état de cause, nous sommes impatients que l'on trouve une solution saine et durable – mais pas celle d'une crèche – pour l'utilisation de ces lieux.

M. René Grand (S). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Hämmerli-Lang que j'avoue avoir pris la motion M-553 pour un gag, au premier abord. Je me suis demandé ce que c'était que ce projet de crèche au milieu du Rhône... On n'allait tout de même pas devoir apprendre aux enfants à nager! Et puis je me suis rappelé que certains avaient proposé de créer une piscine intérieure aux Halles de l'Ile... Je suis d'accord, ce n'est pas sérieux! Mais le propos de ce soir est autre. Comme l'a bien dit M^{me} Hämmerli-Lang, il s'agit d'une crèche. Tout d'abord, je signale que ce n'est pas seulement l'Entente, mais également l'Alternative qui se soucie des crèches. Nous avons tous adhéré au programme du Conseil administratif à ce sujet.

Alors, pourquoi le Parti socialiste ne peut-il pas entrer en matière sur la construction d'une crèche aux Halles de l'Ile? Mon préopinant a parlé de la dangerosité que présenterait ce site; quant à moi, je pense aux voitures des parents venant amener leur petit enfant à la crèche, encombrant le centre-ville et créant des embouteillages supplémentaires. Car je serais vraiment étonné que les parents prennent le bus avec une poussette... Notre politique consiste à aménager des crèches dans les quartiers, afin que les parents puissent faire garder leurs enfants à proximité de leur lieu d'habitation, au lieu de faire des trajets inutiles et d'encombrer la circulation.

En outre, comme l'a évoqué de manière un peu floue le préopinant libéral, le Conseil administratif s'est vu soumettre par la commission des arts et de la culture, il y a quelques années, une série de projets concernant l'affectation des Halles de l'Ile. Je pense que l'occasion nous est aujourd'hui donnée de réveiller le Conseil administratif en lui demandant ce qu'il entend faire de ce lieu. Qu'il nous présente un projet – y compris une crèche éventuellement – afin que nous puissions en discuter, mais sur la base d'une proposition concrète! Telle est la raison pour laquelle nous ne pouvons entrer en matière sur la motion M-553, mais nous demandons au Conseil administratif de nous faire des propositions concernant les Halles de l'Ile.

M. Robert Pattaroni (DC). Je tiens à rappeler qu'il y a quelques années les Halles de l'Ile étaient réellement des halles. C'était un lieu très populaire et vivant, avec un très bon bistro tout au fond, qui était très fréquenté. Depuis lors, beaucoup regrettent que ces halles ne soient pas restées un lieu animé et populaire. Le Parti démocrate-chrétien est de cet avis: selon lui, les Halles de l'Ile doivent être un lieu vivant, si possible ouvert 24 h sur 24 – enfin, vu nos coutumes genevoises un peu restrictives, pour ne pas dire calvinistes, nous ne parviendrons sans doute pas à faire accepter cela, mais enfin, si c'était faisable, nous serions d'accord.

Les activités que les Halles de l'Ile accueillent actuellement sont certes tout à fait agréables, mais elles n'y amènent pas autant de monde que nous le souhaiterions. Je souligne à mon tour que, depuis plusieurs années, nous attendons du Conseil administratif un projet dans ce sens. Il y a environ deux ans, la commission des arts et de la culture a demandé à l'unanimité – pas un seul de ses membres n'a hésité – que l'on aille dans cette direction. Depuis lors, le Conseil administratif – dans sa sagesse, j'imagine... – est sans doute en train de méditer et d'envisager trois, quatre ou cinq propositions entre lesquelles, demain, nous aurons l'embarras du choix. Puisseons-nous nous trouver dans cette situation!

Si nous avons cédé les Halles de l'Ile à Vacheron Constantin, cette entreprise fort honorable aurait certes pu y installer une partie de ses activités, mais

le bâtiment aurait été fermé la nuit. D'autre part, on constate que, même implantée ailleurs, Vacheron Constantin se porte bien, heureusement. Comme toutes les autres entreprises horlogères qui peuvent en dire autant, elle a construit ailleurs – je parle de son grand et très beau bâtiment à Plan-les-Ouates. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, considérez le volume de ce dernier par rapport à celui des Halles de l'Ile: vous comprendrez aisément que, à cet endroit précis, Vacheron Constantin n'aurait pu installer que quelques vitrines qui n'auraient nullement été représentatives du développement des activités économiques de cette entreprise, laquelle – heureusement, je le répète – est prospère.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). J'aimerais commencer par une petite boutade: le Parti radical se fait une spécialité de vouloir installer le Musée d'ethnographie dans une halle de tri postal, où il faudrait tout changer pour pouvoir accueillir un tel musée, ou d'aménager une crèche géante dans les anciens abattoirs des Halles de l'Ile!

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime qu'il y a déjà assez à faire en ce qui concerne les différents projets présentés il n'y a pas si longtemps. En 2003, le conseiller administratif Pierre Muller parlait encore de quatre options envisageables pour les Halles de l'Ile; il s'agit donc d'un dossier assez compliqué. Je le répète: nous pensons que les options actuelles évoquées par différents préopinants occupent déjà suffisamment nos débats, et que ces lieux ne sont pas propices à l'installation d'une immense crèche. D'autres projets doivent primer.

Je passe à un petit détail évoqué par M^{me} Hämmerli-Lang – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Selon elle, certaines crèches ne disposent pas d'espace vert à proximité pour que les enfants puissent s'y ébattre. Je signale tout de même que la crèche de Saint-Gervais, bien qu'elle se trouve au treizième étage d'un grand immeuble, bénéficie d'une terrasse arborisée aménagée au mieux et permettant aux enfants, sans changer de niveau, d'accéder à un endroit correspondant à un espace vert.

Pour ces raisons, nous refuserons la motion M-553, qui nous paraît quelque peu dilatoire par rapport aux autres projets existants au sujet des Halles de l'Ile.

M. Pierre Losio (Ve). J'ai entendu tout à l'heure, dans la bouche du préopinant libéral, l'adjectif «ubuesque»; j'ai entendu aussi, sur les bancs socialistes, parler de «gag». Eh bien, quant à moi, je ne pense pas du tout que la motion M-553 soit ubuesque ou qu'il s'agisse d'un gag! Absolument pas! Je pense que le Parti radical est un parti sérieux qui a une grande histoire derrière lui – et je

n'ironise pas du tout! Il a fait sa révolution culturelle, il a été repris par de fringants jeunes gens... Cela me rappelle cette grande période chinoise où il fallait que poussent cent fleurs pour que renaisse le grand char de la révolution... Ici, ce serait celle de la République et canton de Genève...

Je pense que le Parti radical a réalisé un travail très sérieux – non seulement à Genève, mais également au niveau fédéral – pour se donner un programme. En outre, dans notre ville, il a développé une véritable stratégie de communication. Les projets évoqués tout à l'heure par notre collègue Bertrand et consistant à mettre le Musée d'ethnographie à la poste de Montbrillant, la Nouvelle Comédie au milieu de la rade ou encore – dernière idée en date – une crèche aux Halles de l'Ile ne tombent pas du ciel. Ils relèvent de la stratégie de communication suivante: quel que soit le motif ou le contenu de leurs projets, les radicaux veulent qu'on parle d'eux. Leur parti est en danger, il doit faire parler de lui et se donner une image positive en faisant des propositions hardies. Les trois projets que je viens de mentionner s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

En ce qui concerne la motion M-553, je ne voudrais pas choquer les mères de famille auxquelles on a fait allusion tout à l'heure, ni les familles qui ont besoin de places de crèche dans notre ville. Simplement, je parle au nom de la santé publique. En effet, j'ai lu un article d'un épidémiologiste sur ce projet de crèche aux Halles de l'Ile, selon lequel cela reviendrait à créer une véritable usine à microbes. La concentration de tant d'enfants dans le même lieu causerait celle des microbes et mettrait en danger la santé des petits. Pour cette seule et unique raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de ne pas entrer en matière sur la motion M-553.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mon intervention ne portera pas sur les Halles de l'Ile elles-mêmes, ni sur le fait que cette crèche serait trop grande, que les enfants pourraient tous être malades ou que le Parti radical veut se faire de la publicité pour assurer sa survie. D'ailleurs, j'en profite pour signaler que le Parti démocrate-chrétien n'est guère mieux loti... (*Rires.*) Tous ceux qui veulent nous aider sont les bienvenus! Mais ce n'est pas pour autant que nous proposons des projets démagogiques!

Mais revenons à plus de sérieux. Il est vrai que la petite enfance est très présente dans les discours politiques de toutes les tendances. Cependant, je rappelle la situation actuelle en ce qui concerne le projet de budget 2006. Toutes celles et tous ceux qui se disent attachés à la petite enfance doivent savoir que, actuellement, trois institutions de la Ville de Genève pour la petite enfance ne sont que partiellement ouvertes en raison de difficultés financières: la crèche des Ouches, la crèche Bertrand et la crèche de Châteaubriand. Or, lors de l'examen du projet

de budget 2006 à la commission sociale et de la jeunesse, le Parti démocrate-chrétien a proposé d'augmenter la ligne prévue à cet effet de 1,5 million de francs, afin que ces crèches puissent tourner à plein. Voilà qui n'est pas démagogique! Les institutions concernées existent déjà, mais ne peuvent fonctionner à 100% car nous n'avons pas assez d'argent pour cela, ou parce que nous n'allons pas au bout de nos choix.

Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes en train de nous creuser les méninges pour savoir où, dans le budget 2006, trouver ce million et demi de francs qui permettrait d'ouvrir entièrement les trois crèches que je viens de citer à partir du mois de janvier 2006. Voilà du concret, ce n'est pas du blabla! Il s'agit d'agir rapidement en faisant preuve d'une véritable volonté politique. Eh bien, lors de la mise aux voix de notre idée à la commission sociale et de la jeunesse, seul le Parti démocrate-chrétien a voté oui – mais il est vrai que la représentante radicale, avec une certaine cohérence, s'est abstenue. Tous les autres commissaires ont voté non. Alors, où est-elle, la cohérence dont je viens de parler? Je me le demande! Mais nous en reparlerons en débattant du projet de budget 2006...

M. Manuel Tornare, maire. Je reconnais que M^{me} Catherine Hämmerli-Lang fait beaucoup pour la petite enfance. Mais c'est peut-être parce qu'elle est présidente de la crèche du Lac qu'elle voit de l'eau partout! (*Rires.*)

M^{me} Hämmerli-Lang semble oublier – mais je crois qu'elle le fait exprès, car elle est trop honnête pour ne pas dire la vérité – que les radicaux ont un excellent représentant à la commission consultative de la petite enfance. C'est dire que la réflexion à ce sujet, en ce qui concerne les années 2004-2010, nous la menons bel et bien. Lors de la dernière séance de ladite commission, ses membres ont même pu connaître tous les aspects primordiaux de la question évoqués dans une brochure qui sera publiée prochainement, avec les scénarii des différentes actions prévues. Par conséquent, comme certains l'ont dit tout à l'heure, le Parti radical n'étant pour l'instant pas très grand – même si M. Maudet affirme que cela va venir... – ses représentants pourraient tout de même faire marcher les relais à l'intérieur de leur propre groupe!

J'ouvre ici une brève parenthèse. N'étant pas de ceux qui critiquent leurs prédécesseurs – c'est une question d'éthique, peut-être les restes de mon éducation chrétienne... – je reconnais que le mien, un radical, avait fait un bel effort. Néanmoins, je rappelle que, de 1999 – date de mon arrivée à l'exécutif – à aujourd'hui, le budget municipal destiné à la petite enfance a passé de 31 millions à 60 millions de francs.

Contrairement à ce que disent certains, seule une part très réduite de cette somme – qui est importante, par rapport aux moyens dont dispose la Ville de

Genève – est dévolue au personnel des institutions de la petite enfance. Des avantages et des droits supplémentaires lui ont été octroyés – tous ses représentants le reconnaissent, y compris les syndicats – mais l'essentiel de cet effort financier réalisé grâce au Conseil municipal, puisqu'il vote le budget, a servi à agrandir ou à construire des crèches, des garderies et des jardins d'enfants. Aujourd'hui, les institutions de la petite enfance en Ville de Genève accueillent 2000 enfants de plus qu'en 1999. En guise de comparaison, je signale que M. Jean Tiberi – qui fut maire de Paris et qu'on a heureusement un peu oublié – n'a créé que 400 places d'accueil pour des enfants en dix ans. Voilà qui démontre l'importance de ce que réalise la Ville de Genève en la matière, elle qui ne compte que 180 000 habitants! Evidemment, peut-être ne faudrait-il pas comparer avec un mauvais maire... Mais, je le répète, l'effort financier consenti par la municipalité en faveur de la petite enfance est considérable, sur le plan quantitatif. Ce ne sont pas là de beaux discours, Mesdames et Messieurs, ce sont des actes!

Nous voulons faire en sorte – telle est la priorité du Conseil administratif que le Conseil municipal a également choisie – que, d'ici à 2010 et suivant l'exemple des pays scandinaves sociaux-démocrates, qui sont mes modèles politiques, l'accès aux crèches devienne si possible un droit. Je le répète sans cesse.

Madame Hämmerli-Lang, la construction de crèches aux derniers étages d'immeubles avait cours dans les années 1960-1970, mais tel n'est plus le cas aujourd'hui. Heureusement, car c'était une erreur! Je suis allé l'autre jour au trentième anniversaire de l'immeuble de la Ville sis au 32, quai du Seujet, et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que tous ses locataires rouspètent contre la crèche située au dernier étage, à cause des poussettes qui montent dans les ascenseurs, etc. Bref, ce genre d'aménagement ne se fait plus, car il n'est confortable ni pour les éducatrices, ni pour les enfants. Par conséquent, Madame Hämmerli-Lang, ce que vous nous avez raconté là, c'est vraiment un discours démodé... (*Remarque.*) Je n'ai peut-être pas bien entendu tout ce que vous avez dit...

Installer une crèche dans le bâtiment des Halles de l'Île engendrerait des problèmes de sécurité, cela nous a été confirmé. J'ai néanmoins demandé à M^{me} de Tassigny, l'excellente déléguée à la petite enfance qui dépend de mon département, d'interroger les services de l'Etat à ce sujet. Ils ont répondu qu'un tel projet ne serait pas impossible à réaliser, mais qu'il poserait quand même des problèmes de sécurité. A cet endroit, en effet, les petits enfants peuvent échapper au regard et tomber dans l'eau.

Il y aurait également des problèmes d'accessibilité à la crèche, car Genève est une ville où, malheureusement, trop de parents prennent leur voiture pour parcourir 50 mètres. Nous pouvons donc être sûrs qu'il faudra prendre des mesures pour interdire l'accès des véhicules – surtout des 4x4 – comme nous l'avons fait à la crèche Bertrand. Vous vous souvenez sans doute, Madame Hämmerli-Lang, puis-

que vous habitez le quartier de Champel, que des accidents extrêmement graves s'étaient produits aux abords de cet établissement.

J'en arrive enfin au point soulevé à juste titre par Pierre Losio. Une crèche de 600 enfants sera un lieu pathogène... (*Exclamations.*) Mais oui, au début – j'ai bien lu la *Tribune de Genève* – M. Maudet avait parlé d'une crèche pouvant accueillir 600 enfants; ce n'est que plus tard qu'il est revenu à 400. Mais peu importe, car aucune crèche en Europe n'accueille 400 enfants. Nous n'allons tout de même pas construire une crèche de 400 places dans la ville de Piaget! Les médecins vous le confirmeront, et les psychologues aussi: ce serait un projet pathogène. Il faut être fous pour proposer cela à l'heure de la grippe aviaire! (*Rires.*) Ce n'est pas possible!

Cela dit, je ne suis pas psychorigide: pourquoi ne pas construire une petite halte-garderie à cet endroit? Il faudrait peut-être prévoir un lieu pour recevoir les parents – l'interaction éducatrices-parents-enfants étant de plus en plus au goût du jour – ainsi qu'un espace destiné à l'éveil culturel. Mais tout cela n'occupera pas l'ensemble du bâtiment concerné.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez bien que nous avons des projets pour les Halles de l'Ile. Le Conseil administratif s'est mis d'accord, et je ne comprends pas pourquoi certains d'entre vous nous interrogent à ce sujet. Notre collègue Mugny – absent ce soir – a proposé l'aménagement d'une brasserie des cinq continents, projet accepté par le Conseil administratif. Je ne suis pas dupe, Monsieur Maudet et Madame Hämmerli-Lang: comme je l'ai dit à la radio, lors d'une interview que j'ai donnée à M. Jürg Bissegger, vous voulez opposer des magistrats, celui qui est responsable de la petite enfance et celui qui a émis le projet de brasserie... C'est de bonne guerre, mais je ne suis pas tombé dans le panneau – ni dans l'eau!

Monsieur Bonny, je conviens que vous êtes un vrai défenseur de la petite enfance, mais vous faites comme certaines personnes qui, lorsqu'elles vont au restaurant, demandent de la viande par-ci, du poisson par-là, des boissons... et qui, au moment de l'addition, refusent de payer! Je vous rappelle que le Parti démocrate-chrétien, au mois de décembre, ne vote jamais le budget de l'année suivante qui me permet, au nom du Conseil administratif, de mener la politique de la petite enfance évoquée tout à l'heure. Alors, chiche! Cette année, vous voterez le budget 2006 et vous soutiendrez mon effort en faveur de la petite enfance! Il est trop facile de faire des propositions sans payer l'addition finale, c'est-à-dire sans voter le projet de budget.

M. Pierre Maudet (R). Chers collègues, les propos que nous venons d'entendre appellent quelques commentaires. A l'évidence, la série d'arguments

que l'on nous oppose fait partie du catalogue de problèmes habituel et récurrent, dans la bouche de certains, à propos des Halles de l'Ile. En l'occurrence, il y a deux sortes de partis: ceux qui cherchent des solutions et ceux qui cherchent des problèmes. Ce soir, je suis navré de constater qu'une majorité de cette enceinte cherche les problèmes et continue de mettre le doigt sur ceux que posent les Halles de l'Ile, mais sans chercher de solution.

Les radicaux, en communiquant activement sur ce dossier – je reprends les termes employés par M. Losio – cherchent à trouver une solution à deux problèmes. Le premier est celui des Halles de l'Ile, le deuxième celui de la petite enfance – ce dernier exigeant une solution assez rapide.

Mais commençons par les Halles de l'Ile. Cela fait des années que nous en débattons dans cette enceinte, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Ce problème est un véritable serpent de mer – ou plutôt de lac! Et cela fait des années que le Conseil administratif nous promet d'avancer et de nous soumettre des projets. M. Mugny lui-même, en entrant en fonction en 2003, nous disait vouloir reprendre les travaux de la commission des arts et de la culture et nous faire rapidement des propositions. Mais rien n'est venu en 2004; or nous sommes déjà en novembre 2005, et nous ne voyons toujours rien venir! Alors, Monsieur le maire, cessez de nous servir des propos lénifiants et dilatoires sur les projets du Conseil administratif! Aucun projet pour les Halles de l'Ile ne figure à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Nous ne connaissons pas les intentions du Conseil administratif à ce sujet et tout le travail réalisé par la commission des arts et de la culture est tombé à l'eau – c'est le cas de le dire! Elle avait dressé un catalogue intéressant d'idées envisageables, et voilà qu'aucune ne nous arrive en retour! Les radicaux n'entendent pas souscrire à ces méthodes dilatoires, pour reprendre les propos de M. Bertrand. Si des projets existent, nous ne les voyons pas arriver en séance plénière.

Les Halles de l'Ile restent un désert, alors qu'elles devraient être un lieu de vie. Et quel meilleur lieu de vie qu'une crèche, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux? J'en arrive au deuxième problème que j'ai évoqué tout à l'heure. Certains nous opposent des arguments concernant la sécurité des lieux. Mais combien de crèches sont-elles situées au sixième ou au septième étage d'un immeuble? J'en veux pour preuve la crèche de la Nichée, rénovée récemment, ou encore celle des Eaux-Vives, qui est entourée de grillages pour que les enfants puissent s'ébattre sur les terrasses sans risquer de tomber.

A l'heure actuelle, si un problème de sécurité de cet ordre-là se pose pour une crèche, on prend des mesures, on entoure de grillages les lieux de récréation des enfants, etc. Cela se fait dans de nombreuses crèches, et je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible également aux Halles de l'Ile. En termes architecturaux, cet emplacement présente l'avantage de disposer d'une cour intérieure qui, si on y

apposait la verrière d'origine – ce qui est d'ailleurs prévu dans les plans – pourrait parfaitement servir d'espace extérieur, mais couvert, où les enfants pourraient s'ébattre.

Par conséquent, l'argument de la sécurité que vous nous opposez ne nous convainc pas, Mesdames et Messieurs. Ce n'est pas un argument digne de ce nom, tout au moins tant que l'étude nécessaire n'aura pas été menée. Car je rappelle que la motion M-553 demande une étude sur la question, tout simplement. Il s'agit de savoir s'il est possible d'aménager une crèche aux Halles de l'Ile. Il y a un instant, M. Tornare lui-même a évoqué l'éventualité d'y installer une halte-garderie; si cela est possible, pourquoi ne pas y mettre une crèche pouvant accueillir plus d'enfants? Dans les deux cas, les problèmes de sécurité se poseraient dans les mêmes termes.

Le fait est que, dans cette motion, les radicaux, au-delà du procès en communication qu'on leur fait, proposent une mesure volontariste. Car si nous voulons réaliser les objectifs décrits par le maire pour l'horizon 2010 – donc dans cinq ans – il faut prendre aujourd'hui des mesures volontaristes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'envisager des crèches 24 carats ici et là, accueillant un petit nombre d'enfants et répondant à des standards X ou Y bien trop exigeants que certains partis évoquent souvent. A ce rythme-là, nous n'y parviendrons jamais! Selon nous, il faut envisager des crèches de plus grande capacité. Peut-être que 400 enfants est un chiffre trop élevé, mais donnons-nous au moins l'occasion d'étudier la question!

Il fut un temps où l'on nous obligeait, en Suisse, à réaliser un abri de protection civile pour chaque bâtiment construit. Heureusement, cette époque est révolue, mais pourquoi ne pas réfléchir, pour chaque bâtiment public que nous édifions, à la possibilité d'y installer une crèche? Sans des mesures et des réflexions de ce type-là, nous ne parviendrons jamais à offrir d'ici à 2010 les places de crèche dont parlait le maire tout à l'heure.

Quant au fait qu'on cloue les radicaux au pilori parce qu'ils seraient utopistes en proposant un théâtre au milieu de la rade, un musée d'ethnographie au centre de tri postal de Montbrillant ou une crèche aux Halles de l'Ile, c'est un discours que nous connaissons. Nous avons toujours été fustigés pour notre sens de l'utopie... Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que lorsque les radicaux proposaient, il y a cinquante ans, de créer un aéroport à Cointrin, on leur opposait le même type d'arguments. On n'envisageait pas de faire décoller ou atterrir des avions à cet endroit, et pourtant on doit bien reconnaître aujourd'hui le succès de cet aéroport créé par le conseiller d'Etat radical Louis Casai!

Mesdames et Messieurs, vous avez deux possibilités ce soir: envoyer la motion M-553 en commission pour l'étudier, ou la refuser, ce qui pourrait signifier soit

que vous n'êtes pas sincèrement favorables à la petite enfance, soit que vous n'aimiez pas les motions radicales... Je crois plutôt que c'est à cette deuxième éventualité que correspond votre attitude, et c'est dommage, car le Parti radical entend plus que jamais faire des propositions volontaristes mais sérieuses, et celle-ci en est une. Nous sommes navrés que vous n'en ayez pas eu l'idée – c'est peut-être cela qui vous dérange... Pour notre part, nous ne nous contentons pas d'entendre le Conseil administratif nous bassiner avec ses projets pour les Halles de l'Ile: nous agissons, nous proposons, et nous verrons bien le sort que vous ferez à notre projet. Je regretterai simplement que les Halles de l'Ile continuent à garder leur réputation de cimetière à projets.

M. Didier Bonny (DC). Je me félicite que nous ayons le débat sur la motion M-553 en deuxième partie de soirée, puisqu'il est déjà 21 h 38 et que nous n'avons guère avancé... Mais il est vrai que la discussion mérite d'être longue, car il s'agit d'un sujet important. Madame la présidente, vous transmettez au conseiller administratif et maire Manuel Tornare les quelques propos qui suivent.

Il doit se souvenir que, en décembre 1993 – il était alors conseiller municipal – mon ami Guy Savary et moi-même, grâce à notre abstention, avions à nous tout seuls permis l'acceptation du budget 1994. M. Tornare ne peut donc pas prétendre que le Parti démocrate-chrétien ne vote jamais le budget! Il est d'ailleurs arrivé, au cours des années 1990, qu'il le vote in corpore. Cela dit, si l'amendement concernant la petite enfance voulu par le Parti démocrate-chrétien et dont j'ai parlé tout à l'heure se retrouvait dans le projet de budget 2006 que nous voterons le 17 décembre, il y a fort à parier que cela pourrait faire pencher le Parti démocrate-chrétien du bon côté – c'est-à-dire celui de l'acceptation, comme vous le souhaitez, Monsieur le maire. Mais attendons de voir puisque, comme je l'ai déjà dit, lorsqu'il a soumis cette idée au vote de la commission sociale et de la jeunesse, le Parti démocrate-chrétien était seul contre tous!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens brièvement à propos de ce que je viens d'entendre dans la bouche du préopinant radical. Madame la présidente, vous transmettez à M. Maudet que, en termes d'utopie, on pourrait éventuellement se référer à la Révolution radicale de 1846 et à la démolition des fortifications de Genève – là, il y avait un vrai projet pour notre ville. Mais l'idée émise ce soir de cloisonner les Halles de l'Ile de part en part avec des grillages et le fait que les radicaux osent appeler cela un projet utopiste me font sourire...

D'ailleurs, si l'on en venait à encercler ces lieux de la sorte, on fermerait tout simplement le passage très emprunté aujourd'hui qui mène à la promenade des

Lavandières. C'est un lieu de promenade magique, poétique, qui correspond au projet du Fil du Rhône. Je ne pense donc pas qu'il faille condamner cet endroit. S'il y a utopie en ce qui concerne les Halles de l'Ile, elle réside ailleurs, c'est-à-dire dans la magie du lieu, mais très certainement pas dans un projet de cloisonnement tel que celui proposé par les radicaux.

La présidente. La parole est à M. le maire Manuel Tornare... Monsieur Hatt-Arnold, je vous prie de cesser de pousser des soupirs aussi bruyants chaque fois que l'une des personnes siégeant dans cette enceinte prend la parole! Merci!

M. Manuel Tornare, maire. M. Hatt-Arnold est fatigué... Je voudrais juste fournir une petite information à M. Bonny. Dès le mois de janvier 2006, la crèche des Ouches fonctionnera à 100%. En ce qui concerne la magnifique crèche de Châteaubriand située à côté du Palais Wilson, vous savez très bien, Monsieur le conseiller municipal, que nous y avons rencontré des problèmes d'ordre architectural: en effet, le toit s'effondrait à la suite des pluies de l'été dernier, que vous avez d'ailleurs essuyées lors des promotions scolaires. Quant à l'école Bertrand, devenue crèche, elle fonctionnera elle aussi à 100% dès le mois de janvier 2006.

Néanmoins, je reconnais et je salue vos efforts en faveur de la petite enfance, Monsieur Bonny. Quant au vote du budget 1994 que vous avez évoqué tout à l'heure, je dirais qu'il y avait peut-être plus de chrétiens-sociaux à l'époque que maintenant... Quoi qu'il en soit, merci de nous faire gagner du temps en acceptant le budget 2006 le 17 décembre prochain!

Monsieur Maudet, je reconnais ici solennellement que les radicaux, en acceptant l'extension du service public à la petite enfance, ont fait une révolution politique importante. Ils ont compris, comme l'ensemble de la gauche, qu'un vrai service public pour la petite enfance permettra de mieux diriger l'offre en la matière.

Mais il est également possible d'agir sur d'autres axes pour «booster», comme on dit aujourd'hui, la politique de la petite enfance dans notre canton, et cela au moyen d'une vraie loi, comme en Valais. J'ai souvent évoqué ce point dans cette enceinte. Allez-y, faites-en une, Mesdames et Messieurs, maintenant que vous avez des relais au Grand Conseil et que certains d'entre vous ont été élus députés il y a quelques semaines. Proposez une loi qui, comme en Valais, oblige les communes à assumer leurs responsabilités en matière de petite enfance et qui prévoit un fonds communal pour aider les communes les plus pauvres, celles qui ne peuvent pas construire leurs crèches ou qui ont de la peine à assumer leur budget de fonctionnement. Cela se fait en Valais, et cela fonctionne!

Il est aussi possible d'agir à propos des normes. J'ai écrit à ce sujet à moult reprises au Conseil d'Etat, mais j'ai toujours reçu des réponses négatives. Dans l'Union européenne, il y a une éducatrice pour 15 enfants; chez nous, il y en a une pour 10 enfants et nous pourrions aller jusqu'à 12 enfants. Mais M^{me} Brunschwig Graf a refusé catégoriquement, de même que M. Beer. Ce n'est pas normal! Mesdames et Messieurs, vous avez maintenant tous les leviers nécessaires pour agir et faire en sorte qu'il y ait une véritable politique de la petite enfance non seulement en Ville de Genève – comme c'est le cas depuis de nombreuses années – mais également dans le canton.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 49 non contre 5 oui (6 abstentions).

5. Motion de M. Eric Fourcade: «Accroître les missions d'ordre public des ASM» (M-555)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que l'insécurité est en hausse, malgré des promesses réitérées, qu'elle est principalement due à une surcharge de travail administratif des agents de la police cantonale et à son manque d'effectif, et compte tenu que l'article 51 de la loi sur l'administration des communes et l'article 4, chiffres 4 et 8, du règlement de police permettraient d'accroître les missions d'ordre public des agents de sécurité municipaux (ASM) en lieu et place de leur affectation actuelle, principalement aux contrôles du stationnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Grand Conseil, afin de faire le nécessaire pour appliquer la loi et le règlement de police pour le maintien de la prérogative municipale.

M. Eric Fourcade (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, combien de fois ai-je entendu dire que les agents de sécurité municipaux (ASM) sont toujours en train de coller des amendes aux automobilistes qui dépassent le temps réglementaire de stationnement sur les zones bleues? Mais ils ne font pas que cela! Il faudrait revaloriser leur mandat dans le domaine de l'ordre public, par exemple en ce qui concerne le contrôle des déjections canines. En effet, une

¹ Annoncée, 2634.

dame de mon quartier s'est cassé un genou en glissant sur une déjection canine – cela peut arriver! Il faudrait aussi soutenir la mission de gendarmerie dont sont chargés les ASM. Les contrôles d'identité, comme le prévoit l'article 4, alinéa 9, de la loi sur la police, leur sont également dévolus. Ces hommes et ces femmes ont en outre pour fonction de faire respecter la loi sur le territoire de notre commune – mais c'est également le cas dans d'autres municipalités partout dans notre canton, tout comme pour ce qui concerne la gendarmerie.

Nous en avons assez d'entendre dire que les ASM ne sont bons qu'à coller des amendes aux automobilistes! Ce n'est pas vrai! Je pense qu'il serait bon de renvoyer la motion M-555 à la commission des sports et de la sécurité.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

Le président. La parole n'étant pas demandée en préconsultation, je fais voter la prise en considération de cette motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 32 non contre 16 oui (10 abstentions).

6. Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!» (M-556)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'Etat de Genève a récemment introduit un mode de calcul du revenu unifié pour servir de base au droit à des prestations sociales;
- cet instrument, le revenu déterminant unifié (RDU), permet une meilleure lisibilité des critères qui donnent droit à des aides sociales, consacre une vraie égalité de traitement entre leurs bénéficiaires et rend plus transparent l'ensemble du système social genevois;

¹ Annoncée, 2634.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

- la Ville de Genève est elle aussi concernée par cet instrument nouveau, dans la mesure où elle est appelée à prendre pour base le revenu des personnes physiques pour attribuer un certain nombre d'aides au niveau communal (aide personnalisée au logement, participation financière à la prise en charge en crèche, etc.);
- la Ville de Genève gagnerait à fonctionner, en matière d'attribution d'aides sociales, sur les mêmes standards que l'Etat,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève pour l'introduction du RDU à tous les niveaux de l'action sociale genevoise.

M. Pierre Maudet (R). Le rythme trépidant de notre séance a failli me prendre de court... Mais me voilà pour présenter la motion M-556, dont l'exposé des motifs est tout à fait clair et ne nécessite pas un développement très long. Le revenu déterminant unifié (RDU) est le revenu donnant droit à un certain montant en matière de prestations sociales. Cette base de calcul très intéressante a été développée par l'Etat de Genève – en particulier par le Département de l'action sociale et de la santé – afin d'éviter que des salaires ou des revenus différents soient pris en compte lorsqu'il s'agit de définir les ayants droit aux prestations sociales.

L'idée du groupe radical, par le biais de cette motion, consiste à profiter du travail réalisé au niveau de l'Etat afin que la Ville se calque, elle aussi, sur le RDU pour les quelques prestations sociales auxquelles ses citoyens peuvent prétendre. Je pense par exemple à l'allocation au logement, à la participation financière pour la prise en charge dans les crèches – sujet évoqué il y a un instant – etc. Je crois que la Ville de Genève gagnerait vraiment à fonctionner selon les mêmes standards que l'Etat et à procéder à la même réflexion que celle entamée par le département de M. Unger.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne saurais trop vous inviter à renvoyer la motion M-556 à la commission sociale et de la jeunesse pour étude, notamment dans le but d'examiner quelles répercussions l'adoption du RDU aurait sur les aides sociales fournies par la Ville de Genève. Il s'agit de voir dans quelle mesure nous pouvons intégrer directement ce système, ou si nous devons l'adapter. J'espère que vous ferez bon accueil à notre motion.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, voilà une idée radicale qui est bonne! (*Exclamations.*)

En effet, la motion M-556 paraît frappée au coin du bon sens, et je crois qu'il serait plus qu'intéressant de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse. Nous pourrions y faire le point au sujet du RDU et évaluer son influence sur les différentes aides octroyées par la Ville de Genève, budget après budget, à ses citoyens qui en ont le plus besoin.

Vous vous souvenez peut-être, Mesdames et Messieurs, que le Parti démocrate-chrétien avait proposé, il y a quelques années, d'indexer les rentes concernant les prestations municipales. L'un des arguments que l'on nous avait opposé était que le RDU allait entrer en vigueur et que ces prestations municipales, vouées à disparaître, devaient être maintenues telles quelles et surtout pas augmentées. Finalement, une courte majorité nous avait tout de même soutenus et, dans le projet de budget 2006, les prestations municipales et les allocations sociales – secours d'urgence, etc. – sont à peu près au même niveau que dans le budget 2005.

Il serait donc vraiment intéressant d'auditionner sur ce point non seulement le maire de la Ville de Genève, mais également le conseiller d'Etat Pierre-François Unger. M. Tornare s'est dit certain, hier, que M. Moutinot serait encore membre du prochain Conseil d'Etat... Eh bien, pour ma part, je pense que M. Unger en fera partie lui aussi... D'ailleurs, la commission sociale et de la jeunesse le recevra le 24 novembre prochain. Voilà, vous savez tout, Mesdames et Messieurs!

Plus sérieusement, il est effectivement de bon aloi de renvoyer la motion M-556 à la commission sociale et de la jeunesse, afin que nous puissions y faire le point sur les différentes aides octroyées par la Ville de Genève et sur la possible influence du RDU sur les prochains budgets.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Tout le monde est favorable au RDU, cela ne pose pas de problème. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) approuve aussi ce mode de calcul harmonisé des différents revenus déterminant le droit aux allocations sociales. Faire servir ces allocations et ces prestations par un office cantonal payeur semble également pertinent, surtout si cela aide les bénéficiaires à ne plus se perdre dans les méandres d'une administration redondante. Par conséquent, s'il s'agit là d'un instrument de sécurité et de cohésion sociale, d'accord et merci, Monsieur Maudet!

Cela dit, il y a un manque de transparence dans cette proposition. En effet, le RDU ne dit rien sur le sens de ces prestations sociales, leurs interactions, le rôle que doit jouer la politique sociale dans le contexte de détérioration du système socioéconomique et de mondialisation, sans protection des travailleurs ni juste répartition des bénéfices. Par ailleurs, rien n'est dit sur le montant des prestations, sur le nombre d'exclus de ces dispositifs demain – qui sera exclu et pourquoi? – sur le rôle social du guichet unique, qui serait créé au détriment du travail

d'accompagnement effectué aujourd'hui par les centres d'action sociale et de santé (CASS). Une telle démarche ne peut donc pas se résumer à une entreprise de rationalisation des diverses prestations ou à une simple réorganisation administrative, comme on nous le dit. C'est donc bien la face cachée du RDU qui nous inquiète. Nous ne pourrions en effet cautionner une entreprise technocratique qui aboutirait à une diminution des prestations destinées aux populations en difficulté, ou qui servirait non pas la lutte contre la pauvreté, mais une organisation de la gestion de la pauvreté, visant à faire porter la responsabilité de celle-ci aux individus. Ainsi, les primes d'assurance maladie hors de portée des petits salaires doivent-elles être reprochées aux assurés, les loyers qui s'envolent aux locataires qui recourent aux allocations de logement? Les chômeurs en bout de course sont-ils des abuseurs, ou des exclus du marché du travail?

Nous ne pourrions cautionner une nouvelle définition de la pauvreté par l'abaissement de certains seuils, du minimum vital, décrété par celles et ceux qui ne cessent de clamer qu'il faut donner plus à moins de personnes ou, à l'inverse, moins à plus de personnes. Ceux qui ont imposé une diminution des normes d'assistance par l'adoption des normes de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) sont les mêmes qui nous proposent le RDU. Il est d'ailleurs significatif de constater que les motionnaires montrent le bout de leur nez dans leur dernier considérant, je cite: «La Ville de Genève gagnerait à fonctionner, en matière d'attribution d'aides sociales, sur les même standards que l'Etat.» Il ne s'agit plus ici du RDU!

En résumé, pour nous, il est donc urgent d'attendre. Nous voulons d'abord savoir comment les aides diverses des communes – et notamment de la Ville – seront harmonisées, intégrées ou dissoutes dans la réforme proposée. Nous voulons attendre la redéfinition de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) – actuellement en cours – de la loi sur les emplois temporaires, de la loi sur l'application des normes CSIAS et, enfin, de la loi sur la réorganisation des CASS. Tout cela est l'arrière-fond du RDU.

Tant que ces points ne seront pas clarifiés, notre groupe ne prendra pas le risque de cautionner des mesures visant soi-disant à la neutralité des coûts, mais qui reviennent en réalité à donner moins à ceux, toujours plus nombreux, que l'on condamne à avoir recours à l'aide sociale. Dans ces conditions, nous ne pensons pas que le renvoi de la motion M-556, même à la commission sociale et de la jeunesse, nous permettra d'y voir clair en ce moment.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Selon nous, la motion M-556 est très intéressante. Il est vrai que, dans notre ville, certaines personnes ont vraiment beaucoup de problèmes. Il y a ceux qui ne demandent rien et donc ne reçoivent rien,

qui vivent très chichement, et il y en a d'autres – nous l'avons lu dans les journaux, il y a un an ou deux – qui parviennent à avoir des revenus que j'aimerais bien avoir, moi aussi, même en travaillant dix heures par jour!

Je pense que cette motion est nécessaire. Il est seulement regrettable qu'il ait fallu attendre 2005 pour que quelqu'un la dépose. Nous la soutiendrons et nous l'enverrons à la commission sociale et de la jeunesse pour une étude plus approfondie.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons écouté avec attention l'exposé des motifs du motionnaire M. Maudet, qui nous a fait remarquer que ces derniers étant très clairs, il n'y avait pas lieu de les commenter. Quant à moi, je n'en suis pas si sûre... Connaissant plutôt bien la thématique du RDU de par l'exercice de ma profession, je trouve justement – et le groupe des Verts avec moi – que les buts visés par la motion M-556 ne sont pas si clairs que cela, au fond.

Certains aspects étant très techniques, je ne les développerai évidemment pas ici. C'est pourquoi les Verts estiment qu'il vaut quand même la peine de renvoyer cet objet à la commission sociale et de la jeunesse, ne serait-ce que pour faire le point sur la politique sociale au niveau de notre commune. A titre personnel, j'ai les plus grandes craintes et la plus grande méfiance vis-à-vis de cette motion en rapport avec notre politique sociale communale, mais mon groupe m'a convaincue de l'utilité de faire un tour en commission, car nous y apprendrons un certain nombre de choses fort intéressantes.

M. Pierre Maudet (R). Je salue la position des Verts qui, même s'ils n'ont pas l'air transportés d'enthousiasme à l'idée de renvoyer notre motion en commission, décident de le faire quand même. De mon point de vue, ils ont adopté la bonne attitude: celle du doute positif qui consiste à laisser les motionnaires développer leur motion en commission. Quand on se plaint de l'absence de transparence d'un texte – vous transmettez ma remarque à notre collègue Mino, Monsieur le vice-président – on doit justement se donner l'opportunité de lever le voile de l'opacité par un travail de commission.

Je pense que l'étude de la motion M-556 sera intéressante, car ce RDU existe, qu'on le veuille ou non. L'Etat distribue un certain nombre de prestations, il y a beaucoup d'ayants droit dans notre canton; nous sommes au moins en droit de savoir comment cela fonctionne et quelle incidence ce système pourrait avoir au niveau de la commune. Monsieur Mino, on ne peut pas se contenter de pratiquer la politique de l'autruche ou l'attentisme, comme vous semblez vouloir le faire,

en s'asseyant sur le problème et en attendant 12 millions de modifications législatives ou que sais-je encore avant de se mettre à se poser des questions!

Je regretterais que l'on nous fasse, dans cette enceinte, un procès d'intention quant à la motion M-556. Cette dernière n'a pas d'autre intention que celles exprimées dans ses considérants, à savoir: tenir compte de la réalité d'une situation, voir si l'adapter peut présenter un intérêt pour la Ville, si celle-ci a avantage à la reprendre à son compte, si c'est applicable ou non, etc. Il faut au moins examiner tout cela! Nous radicaux – c'est là une position plutôt philosophique – nous estimons que le système social d'une société – de notre collectivité, en l'occurrence – ne se mesure pas forcément au grand nombre de ses bénéficiaires, mais plutôt à la qualité de ses prestations. Or nous améliorerons d'autant celles fournies par la Ville que nous économiserons sur leur traitement administratif et sur la multiplication des normes et des standards auxquels nous nous référons pour les attribuer.

Voilà pourquoi soutenir notre motion, ce soir, revient à soutenir des prestations sociales de qualité destinées au plus grand nombre ou, à tout le moins, à ceux qui en ont besoin.

M. Robert Pattaroni (DC). Je saisis l'occasion qui m'est offerte de faire quelques remarques, mais absolument sans aucune mauvaise intention. Au Parti démocrate-chrétien, plusieurs dirigeants considèrent qu'il n'est pas bon que l'extrême gauche ne soit plus représentée au Grand Conseil. Mais quand on voit l'attitude, ce soir, de plusieurs porte-parole de cette tendance, on hésite à revenir sur cette opinion... Par exemple, au moment où nous débattions de la question des naturalisations, des représentants de ce courant politique ont fait des observations très pertinentes, tout cela pour affirmer ensuite qu'il y avait des tas de choses à dire, mais qu'ils ne voulaient pas entrer en discussion.

Concernant les prestations sociales, chères au cœur de M. Mino et des autres membres de l'Alliance de gauche, tous courants confondus, on nous dit qu'il s'agit d'une question fondamentale, qu'il faut voir si le RDU ira plutôt dans le sens d'une prise en charge plus responsable des personnes qui ont besoin d'une aide... Bref, je ne reprendrai pas toutes les remarques pertinentes émises par M. Mino. Le RDU est incontestablement une solution de caractère technocratique, mais qui permettra une plus grande transparence dans la gestion des prestations sociales. M. Mino réclame qu'on discute de ces points, des questions qu'il a évoquées. Mais voilà que, au dernier moment, il refuse le renvoi de la motion M-556 en commission, comme s'il se privait de la possibilité d'émettre des suggestions à son sujet. Je voulais le faire remarquer! Si l'Alliance de gauche, tous courants confondus, estime qu'il y a encore une place à prendre au parlement, elle doit assumer ses responsabilités et affronter les discussions!

M. René Grand (S). Je crois que nous sommes en train d'oublier un enjeu important de la motion M-556: il s'agit de l'autonomie de la commune. En disant cela, je ne pense pas seulement à la Ville de Genève, mais à toutes les communes du canton de Genève. Il y a quelques années, certains partis siégeant dans cet hémicycle avaient proposé que la Ville s'aligne sur l'Etat en ce qui concerne les prestations sociales, sous-entendant que le Service social municipal était un doublon totalement inutile qu'on pouvait supprimer, en renvoyant tout le monde à l'Hospice général!

Heureusement, ce projet a été refusé, parce que chaque commune, indépendamment de l'Etat, a un rôle spécifique à jouer vis-à-vis de ses communiens. Certaines aides spécifiques octroyées par la Ville ne peuvent être les mêmes à Chancy ou à Jussy. C'est en raison de cette réalité-là que nous ne pouvons pas accepter que la Ville s'aligne simplement sur l'Etat. Si ce dernier uniformise et édicte un règlement, tant mieux, mais cela ne signifie pas que les communes devront absolument s'aplatir là-devant et abandonner toute leur autonomie!

Par rapport aux services sociaux, la loi sur les CASS stipule que l'action communautaire dépend des communes et que l'Hospice général s'occupe de l'aspect individuel. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux vous garantir que toutes les communes tiennent à leur autonomie comme à la prunelle de leurs yeux, parce qu'elles entendent répondre aux besoins spécifiques de leur population et qu'elles ne veulent pas que l'Etat s'en mêle.

Il est donc évident, selon nous, qu'il faut maintenir l'autonomie de chaque commune en matière de services sociaux. Le RDU existe, tant mieux, mais chaque commune doit garder ses prérogatives. C'est pour cette raison que nous refuserons la motion M-556.

M. Manuel Tornare, maire. Je suis d'avis qu'il faut renvoyer la motion M-556 en commission, afin que nous puissions discuter largement de toutes ces problématiques.

Je crois aussi qu'il faut évaluer les besoins des populations à aider, c'est une dimension très importante qu'il s'agit d'analyser. Il y a quelques années, j'avais demandé un rapport à la société Evaluanda, qui procède à des évaluations de politique publique. Les résultats de cette enquête montrent que de nouvelles tranches d'âge souffrent de précarité. Il s'agit de plus en plus de jeunes personnes, de quadragénaires et de quinquagénaires victimes du chômage qui ont de la peine à retrouver du travail – enfin, vous connaissez cela aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs.

A la suite des propos de certains d'entre vous, je pense qu'il ne faut pas forcément que la Ville s'aligne sur les communes qui fournissent moins de prestations sociales qu'elle. Pourquoi le ferait-elle, alors que nous traversons une période de crise économique? Certaines tranches de la population subissent cette crise économique de plein fouet, avec les primes maladie ou les loyers qui augmentent... Enfin, vous connaissez le problème aussi bien que moi. René Grand a raison: les politiques respectives des communes ne doivent pas être toutes les mêmes. Il n'y aurait alors plus besoin de voter pour des magistrats, puisqu'ils mèneraient tous la même politique!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voulez-vous vraiment la fin de l'autonomie communale dans le domaine du social? Voulez-vous la même politique en Ville qu'à Cologny, Vandœuvres ou Genthod, ces communes qui ne sont pas vraiment en avance sur le plan social? A mon avis, un tel nivellement des politiques sociales communales dans notre canton serait un contresens. Il faut bien marquer nos volontés politiques, comme le disait M. Maudet à propos de la petite enfance, et cela vaut aussi dans le domaine social.

Il y a peut-être, chez certains qui ne sont pas toujours de bonne foi – mais je ne fais pas de procès aux uns ou aux autres – une volonté de démanteler la politique sociale communale que nous avons mise en place. René Grand a rappelé que, depuis 2001, la Ville, le Canton et les communes se sont mis d'accord pour qu'il n'y ait pas de doublons dans ce domaine. Selon la loi de septembre 2001, l'action sociale communautaire relève des communes, et l'action sociale individuelle de l'Etat. Je rebondis sur les propos de M. Maudet pour affirmer que cette répartition a permis de diminuer les formalités administratives et donc de gagner de l'argent, qui peut être redistribué sous forme d'allocations ou de prestations. Je crois que c'est là une excellente chose.

Je terminerai par un point qui n'est pas forcément lié à la motion M-556 mais qui montre que le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement que je dirige et le Département cantonal de l'action sociale et de la santé dirigé par Pierre-François Unger essaient de mettre en place des politiques concertées. Nous allons donner une conférence de presse le 15 novembre prochain – j'ai désiré qu'elle ait lieu après l'élection du Conseil d'Etat, contrairement à ce que voulaient certains – pour annoncer les critères de subventionnement dans le domaine social que nous avons retenus, à la Ville et à l'Etat, afin qu'il y ait une meilleure lisibilité de l'ensemble du système. Nous en informons par lettre toutes les associations concernées. Cela représente un grand pas en avant, qui a demandé de nombreuses heures de travail dans une commission que nous avons mise en place, et cela va vraiment dans le sens que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. La presse en parle peu mais, quand les trains arrivent à l'heure, il est évident que cela ne fait pas les manchettes de la *Tribune de Genève* ou du *Temps*...

M. Jacques Mino (AdG/SI). J'interviens très brièvement, par rapport aux propos de M. Pattaroni. Il se trompe, nous ne refusons pas de discuter – il serait d'ailleurs difficile de nous faire ce genre de procès! Simplement, je répète qu'il est trop tôt pour débattre d'une telle motion. Le RDU n'est pas encore en place et nous serions trop en avance. Voilà ce que je voulais dire tout à l'heure. Nous perdions notre temps à la commission sociale et de la jeunesse, nous ne recevions pas les réponses attendues, parce qu'elles ne pourraient nous être données. C'est tout! Il est trop tôt pour discuter de la motion M-556. Quant au reste, nous en débattons très volontiers.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés par 36 oui contre 20 non.

7. Motion de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement» (M-557)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est propriétaire de nombreux terrains sis sur son territoire;
- que ces terrains sont parfois remis en droit de superficie à des opérateurs immobiliers pour y bâtir des locaux à destination d'habitations ou de commerces;
- que cette mise à disposition d'un des biens les plus sollicités dans notre ville devrait s'accompagner de principes d'exécution propres à répondre aux valeurs et engagements pris par la Ville de Genève en matière de développement durable;
- que le droit de superficie doit être un outil privilégié pour appliquer une politique du logement respectueuse de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer sa politique du logement en faisant de ses droits de superficie des «contrats de prestations» soumettant leur octroi notamment aux conditions suivantes:

¹ Annoncée, 2635.

- le superficiaire doit être un organisme sans but lucratif;
- les logements doivent correspondre aux standards HBM (habitation à bon marché) ou HM (habitation mixte) de l'Etat de Genève;
- une attention accrue doit être portée à la sauvegarde du patrimoine;
- le respect des conventions collectives de travail tant à la construction qu'à l'exploitation des immeubles;
- les constructions, et si possible les rénovations, doivent correspondre au standard Minergie (ou à une norme fixée par la Ville destinée à une utilisation minimale d'énergies non renouvelables);
- une gestion optimale des matériaux et des déchets, tant à la construction qu'à l'exploitation;
- une intégration des normes en matière de handicap dans les constructions et, dans la mesure du possible, dans les rénovations;
- la création de parkings souterrains en rapport avec une intensification de l'auto-partage, si des places de parc se révèlent légalement obligatoires;
- en général, une approche développement durable de la construction et de l'exploitation.

M. Eric Rossiaud (Ve). Par la motion M-557, les Verts demandent que les droits de superficie remis par la Ville de Genève à des constructeurs afin qu'ils édifient des logements soient soumis à des cahiers des charges plus précis qu'actuellement. Lorsque la Ville remet son sol à des constructeurs, elle leur remet un bien rare, convoité. Elle mène une politique publique dont l'un des principes consiste à promouvoir la construction de logements, comme nous l'entendons dire régulièrement dans cette enceinte.

Par cette motion, les Verts aimeraient que soient une fois pour toutes clairement définies les conditions que l'on entend fixer aux constructeurs en ville de Genève. A l'origine, nous voulions simplement que les immeubles construits correspondent au standard Minergie, qui permet une consommation minimale d'énergie non renouvelable. La construction d'un immeuble est un acte dont le résultat est destiné à durer une centaine d'années au moins, voire plus. Nous avons donc une responsabilité sociale, environnementale et économique à long terme. Les Verts souhaitent que les immeubles bâtis sur les terrains mis à disposition par la Ville correspondent au standard Minergie et aux normes figurant dans les prescriptions fédérales.

Mais la construction selon le standard Minergie pose un problème. En effet, nous pensons que, sur les terrains de la Ville de Genève, il faut construire du logement social. Or on estime souvent que ce type d'habitation doit être bon marché,

ce qui exclurait toute recherche en matière d'économie d'énergie. A cet égard, les Verts sont d'avis que la notion d'économie dépasse celle du coût et porte aussi sur la durabilité et l'entretien des bâtiments construits. Voilà pourquoi nous insistons pour que ces immeubles correspondent au standard Minergie.

Dans une autre invite de notre motion, nous demandons que les matériaux utilisés par les constructeurs soient sains, afin que leur dégradation ne marque pas trop fortement l'environnement.

Nous avons également profité de la motion M-557 pour coucher par écrit différents principes défendus dans cette enceinte. La construction de logements a un impact sur la mobilité en ville de Genève. Nous demandons donc au Conseil administratif de faire en sorte que les normes de l'Office des transports et de la circulation, qui imposent 1,2 place de parking par 100 m² de logement, soient revues en adéquation avec l'utilisation de voitures en auto-partage, type Mobility. Si bien des constructeurs s'interrogent quant à l'utilité douteuse de ces parkings au centre-ville qui influencent l'aspect financier de leur projet, bien des locataires seraient heureux de trouver au bas de leur immeuble des voitures à disposition, qu'ils pourraient utiliser lorsqu'ils en ont besoin. Mobility rend ce service. Nous demandons donc de revoir la grandeur des parkings prévus à l'aune de services tels que Mobility.

Nous avons également voulu que figure dans notre motion la manière dont la Ville de Genève prend en compte le handicap. Pour des raisons de coût, les constructeurs évitent souvent de réfléchir aux normes relatives aux handicapés dans les nouveaux bâtiments. Nous pensons que le sol est une denrée suffisamment rare pour que les contrats de superficie équivalent à de réels contrats de prestations, demandant aux constructeurs de fournir celles que la Ville aimerait voir appliquer dans les immeubles sis sur son territoire. Nous voudrions donc que les cahiers des charges concernant les droits de superficie soient complétés dans ce sens.

Nous demandons encore, dans la motion M-557, que les superficiaires soient sans but lucratif, comme c'est le cas de certaines coopératives et fondations. Sur ce point, nous nous basons sur la politique publique suivie depuis bientôt huit ans par le Conseil d'Etat, qui essaie de remettre ses terrains à des organismes sans but lucratif, pouvant assurer que les loyers seront bon marché à long terme, puisqu'ils ne financeront que les amortissements et les frais d'entretien de l'immeuble.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à renvoyer la motion M-557 à la commission du logement, afin que toutes ces options concernant l'octroi des droits de superficie soient étudiées puis communiquées sous forme de recommandations au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Si nous trouvons assez intéressante l'idée d'assortir l'octroi d'un droit de superficie à un cahier des charges ou à un contrat de prestations, nous estimons que, sur certains points, la motion M-557 enfonce quelques portes ouvertes. Ainsi, par exemple, l'application des normes en matière de handicap est régie par une loi et est donc en principe garantie. En revanche, pourquoi ne pas nous assurer que, dans le domaine de la construction, les conventions collectives et l'application des normes en matière d'économie d'énergie sont respectées? A cet égard, nous serions assez favorables à la prise en considération de cette motion.

Par contre, nous sommes totalement opposés à l'idée que la Ville, qui possède peu de terrains, n'octroie désormais des droits de superficie que pour des logements HLM, HBM ou HM. Si nous sommes évidemment tous d'accord de favoriser la construction de logements, le groupe radical est toutefois convaincu qu'il est simplement irresponsable de réaliser uniquement des logements à caractère social ou subventionnés sur le territoire de notre ville.

En effet, notre municipalité a besoin de rentrées fiscales substantielles pour financer son somptueux train de vie qui ne cesse de croître, tous départements confondus, et cela nullement à cause des propositions émises sur nos bancs! De grandes entreprises ont déjà fui – ou sont en passe de le faire – pour aller s'installer aux portes mêmes de la ville, dans des communes qui les reçoivent à bras ouverts. Si en plus, par le biais d'une telle motion, on fait systématiquement tout pour empêcher l'arrivée de contribuables susceptibles d'apporter un peu de réconfort aux finances municipales, je serais curieux de savoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, comment vous entendez financer tout ce que vous réclamez en matière de progrès sociaux, culturels, sportifs et j'en passe. Augmenter les charges, c'est facile, mais peut-être faudrait-il aussi essayer de trouver quelques recettes!

Rentabiliser les terrains que la Ville possède par des constructions de bon, voire de très bon rapport est à nos yeux essentiel. Pour le groupe radical, il n'est donc pas question d'aliéner une quelconque possibilité de rentabiliser les terrains qui appartiennent encore à la Ville. Entraver systématiquement tout projet économiquement rentable pour notre municipalité fera le bonheur des communes voisines, qui n'attendent que cela...

Enfin, vouloir conditionner la création de parkings souterrains à l'intensification de l'auto-partage ne nous paraît guère démocratique – c'est le moins que l'on puisse dire! Si nous avons bien saisi vos propos, Mesdames et Messieurs les motionnaires, toute personne intéressée à louer un appartement devra soit renoncer à sa voiture, soit accepter de la partager, cette disposition faisant partie du

bail! Nous avons peut-être mal compris, mais c'est ce qui transparaît à travers l'énoncé de la motion M-557. Bel exemple de respect des libertés individuelles! Une telle idée avait déjà été émise, si je me souviens bien, concernant la rue des Etuves ou celle du Cendrier, où le futur locataire aurait dû ne pas posséder de véhicule automobile pour avoir droit à un logement.

Une telle disposition part peut-être d'un bon sentiment – en disant cela, je me montre particulièrement ouvert d'esprit. Elle pourrait éventuellement se concevoir en période d'intense euphorie financière mais, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, Mesdames et Messieurs les motionnaires, tel n'est pas vraiment le cas actuellement. Malheureusement, les bons sentiments ne font pas bouillir la marmite municipale! Pour ces raisons, le groupe radical n'entrera pas en matière sur la motion M-557.

M. Patrice Reynaud (L). Je n'ai pas grand-chose à ajouter après l'intervention de M. Dossan, sauf deux éléments. J'avoue être désagréablement surpris – tout comme le groupe des Verts, tout à l'heure, face au projet de motion libérale! – que des conceptions ô combien louables et naturelles dans la bouche et sous la plume des Verts se transforment en considérants et en invites tels que ceux qui nous sont présentés ce soir.

Que le groupe des Verts – comme sans doute la totalité des partis politiques siégeant dans cette enceinte – demande le respect strict des normes de protection de l'environnement, notamment dans le domaine de la construction, est un fait acquis. En revanche, on ne peut pas en dire autant de la première invite de la motion, selon laquelle «le superficiaire doit être un organisme sans but lucratif». Ici, le problème qui se pose ne relève plus du tout du développement durable, mais il est d'ordre économique. Nous avons affaire à un diktat émis par certains – en tout cas chez les Verts – selon lequel il est absolument impensable de construire des bâtiments en visant une rentabilité financière. D'après eux, il faudrait construire sans but lucratif, et uniquement des HBM, des HM ou des HLM.

Nous ralliant à la position des radicaux qui vient d'être exprimée, nous libéraux, nous avons toujours prôné la création de logements en ville de Genève ainsi que, bien sûr, dans tout le canton. Mais de là à ne vouloir créer que des logements sociaux, non! Vous savez très bien que telle n'est pas et ne sera jamais l'optique des libéraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Pas plus, d'ailleurs, que l'idée de réserver le droit de construire à ceux qui acceptent de le faire à vil prix, voire gratuitement. Nous estimons – et nombreux sont ceux qui nous suivent sur ce point – que tout acte économique mérite légitimement une rémunération, sous quelque forme que ce soit.

Soyons clairs: je ne suis pas en train de défendre les spéculateurs immobiliers, que les bancs d'en face condamnent si souvent. Ce que je dis, c'est que tout le monde – y compris les entreprises privées – a le droit de construire et d'en tirer une juste rémunération. Cette motion M-557 est typiquement un texte visant à établir des interdictions. Eh bien, nous refusons cette manière de faire. Il y a déjà suffisamment d'interdits chez nous, quelle qu'en soit la forme. Je constate une fois de plus que la gauche, en déposant ce genre de motions, veut empêcher la croissance économique de Genève et interdire à tout acteur économique d'y développer une activité durable et rentable – d'ailleurs, je crains que, sans rentabilité, il n'y ait pas beaucoup de durabilité...

Il s'agit tout simplement de condamner la Ville: voilà ce que demande la motion M-557, Mesdames et Messieurs du groupe des Verts – sans doute suivis par le reste de l'Alternative. Vous comprendrez aisément que le parti que je représente ici ne puisse en aucun cas se rallier à la mort de notre cité!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Les invites de la motion M-557 laissent le groupe démocrate-chrétien un peu perplexe. Tout d'abord, il nous semble qu'un certain nombre d'entre elles enfoncent des portes ouvertes. Ainsi, il est évident que les conventions collectives doivent être respectées, quand il y a construction ou exploitation. Tout est d'ailleurs mis en œuvre pour cela. Cette motion est donc à nouveau de celles qui demandent le respect de la loi... Mais bon, pourquoi ne pas insister là-dessus?

De même, la première invite nous laisse plus que perplexes, pour les raisons évoquées à l'instant par M. Reynaud. En tout cas, il y a là matière à un très large débat, que nous sommes d'accord de mener. C'est pourquoi nous acceptons d'entrer en matière et de renvoyer la motion M-557 en commission. Mais par souci de cohérence, puisqu'il est question de développement durable et de sauvegarde de l'environnement de manière globale, nous estimons que cet objet ne doit pas être étudié par la commission du logement, mais par la commission Agenda 21.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste soutiendra évidemment cette excellente motion. Nous tenons à relever que nous demandons son renvoi non pas à la commission du logement, mais directement au Conseil administratif, puisque toutes les mesures préconisées sont pleines de bon sens et sont en fait déjà appliquées par les services de la Ville de Genève. Pour nous, il suffit de renvoyer la motion M-557 au Conseil administratif.

M. Eric Rossiaud (Ve). Je reviens sur les propos de M. Dossan concernant les droits de superficie de la Ville de Genève. Je rappelle que deux ou trois ter-

rains actuellement propriété de la municipalité sont concernés. Il ne s'agit donc pas de construire exclusivement des logements sociaux dans toute la ville! Je me suis peut-être mal exprimé, puisque vous l'avez compris ainsi, Monsieur Dossan. Par contre, la nécessité de construire du logement social sur le sol d'une collectivité publique qui cherche, par tous les moyens, à loger les habitants ayant le plus de difficulté à trouver un toit paraît évidente.

Je signale que, dans notre motion, il est question de constructions HBM et HLM, mais également HM. Or ces dernières doivent avoir un minimum de 60% de logements sociaux, les autres pouvant être en loyer libre. Par conséquent, Monsieur Dossan, les personnes fortunées auxquelles vous faisiez référence tout à l'heure pourront très bien trouver à se loger dans ces immeubles-là, qui correspondront à des standards élevés sur les plans économique, social et environnemental.

J'en viens à l'intervention de M. Reynaud, qui parlait d'interdit à propos de notre demande d'attribuer des droits de superficie à des organismes sans but lucratif. En l'occurrence, ces organismes paient ce qu'ils doivent, mais ils ne font simplement pas de bénéfices sur la construction et ne versent pas de dividendes à leurs administrateurs. Vous voyez là un interdit, Monsieur Reynaud, et vous revendiquez la liberté en la matière: je vous réponds que les Verts ne prônent pas la liberté du renard dans le poulailler! Nous préférons que les normes que nous édictons sur le plan social soient respectées par tous.

Il ne s'agit pas de faire de Genève une ville de logement social! Nous demandons simplement que, sur les trois ou quatre terrains actuellement à la disposition de la municipalité pour créer du logement, des fondations HLM comme celle de la Ville de Genève ou certaines coopératives respectent le minimum social et environnemental que je viens de décrire.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Dans la motion M-557, il y a à boire et à manger! Certaines idées nous semblent très bonnes, et nous aimerions les soutenir. D'autres nous paraissent difficilement applicables à l'heure où, en Suisse, tous les cantons et toutes les communes soutiennent – ou plutôt essaient encore de soutenir – leurs entreprises. Il n'y a bientôt plus que Genève qui fasse exception en la matière!

Etant donné qu'il y a des idées à prendre et d'autres à laisser dans cette motion, nous ne voulons pas la refuser. Je remarque d'ailleurs que, tout au long de la soirée, les uns ont émis des propositions et les autres ont refusé d'entrer en matière, ou vice-versa. Nous acceptons donc d'entrer en matière sur la motion M-557 et de la renvoyer à la commission Agenda 21, où nous l'étudierons un peu plus sérieusement. Nous espérons qu'elle sera amendée de manière à en ressortir

moins manichéenne car, pour le moment, il y a vraiment à boire et à manger là-dedans, et les motionnaires doivent encore réfléchir!

M. Guy Dossan (R). J'ai pris note des informations données par M. Rossiaud selon lesquelles cet objet ne concerne que trois ou quatre terrains propriété de la Ville de Genève. Il est un peu dommage que cela ne soit pas précisé dans la motion elle-même. En effet, il y est dit que «la Ville de Genève possède de nombreux terrains sis sur son territoire», ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas seulement de «quelques» terrains, mais de tous ceux pour lesquels la municipalité peut octroyer un droit de superficie. Les radicaux ont bien compris que la motion M-557 serait renvoyée en commission. Leurs commissaires – et les autres aussi, je l'espère – seront attentifs à obtenir la liste des terrains concernés.

Par ailleurs, il est vrai que 40% des loyers dans les HM peuvent être libres, mais il ne faut pas s'attendre à les voir attirer de très gros contribuables. En effet, si j'en étais un moi-même, j'hésiterais à aller vivre dans un immeuble habité en partie par des gens subventionnés. Peut-être tout le monde ne raisonne-t-il pas ainsi, mais je pense qu'un très gros contribuable hésitera.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 39 oui contre 15 non.

Le président. Les motionnaires ont demandé le renvoi de cette motion à la commission du logement, d'autres demandent le renvoi à la commission Agenda 21 et, enfin, le groupe socialiste prône le renvoi direct au Conseil administratif.

M. Eric Rossiaud (Ve). Je précise que nous sommes d'accord avec le renvoi de la motion M-557 à la commission Agenda 21. Par conséquent, les Verts retirent leur demande de renvoi à la commission du logement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission Agenda 21 est accepté par 33 oui contre 19 non (2 abstentions).

8. Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Florence Kraft-Babel, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Rumo, Roman Juon, François Sottas, Jean-Marc Froidevaux, Roland Crot, Eric Ischi, Pierre Maudet, Michel Ducret et Eric Rossiaud: «Sauvons le kiosque des Bastions» (M-558)¹.

MOTION

Considérant:

- que le kiosque des Bastions doit fermer ses portes cet hiver;
- que, dans l’attente de la réalisation des travaux prévus par la Ville, les autorités municipales ont autorisé l’ouverture hivernale du kiosque des Bastions par voie de dérogation l’hiver dernier;
- que les travaux prévus pour rendre compatible ce lieu avec les exigences légales n’ont pas encore été entrepris;
- que cet espace ne remplirait plus les critères écologiques et techniques en vigueur et qu’il serait interdit de chauffer un espace public qui ne possède pas les installations modernes permettant des économies d’énergies;
- que personne ne conteste les économies d’énergies et les principes écologiques du développement durable, mais que cela ne doit pas se faire aux dépens de la vie d’un quartier et d’une initiative comme celle du gérant du Café-Restaurant des Bastions;
- que le kiosque des Bastions sera contraint de fermer ses portes pour cet hiver;
- que pour poursuivre ses activités le gérant du kiosque des Bastions doit pouvoir planifier son avenir, rembourser ses emprunts, tenir ses engagements envers son personnel et maintenir une équipe qui a fait ses preuves;
- que cet espace des Bastions est aujourd’hui un bistrot de quartier qui remplit un rôle social important, comme le démontrent les joueurs d’échecs, étudiants et autres habitués du lieu,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la dérogation accordée l’hiver dernier pour permettre au kiosque des Bastions de poursuivre ses activités cet hiver, pour le plus grand bien de tous;
- de prévoir la réalisation, dans les plus brefs délais, des travaux nécessaires à l’ouverture hivernale du kiosque des Bastions.

¹ Annoncée, 2635.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Nous avons déposé la motion M-558, car nous souhaitons voir le kiosque des Bastions ouvrir ses portes cet hiver. A notre avis, il est temps de mettre en perspective une vision à plus long terme et d'éviter les approches trop procédurières qui tuent les initiatives novatrices et les élans généreux.

La saga du kiosque des Bastions illustre le décalage existant entre les bonnes intentions et la pratique quotidienne. Depuis le mois de mai 2004, c'est une affaire qui marche. De par sa situation, le kiosque a des répercussions positives pour la population du quartier, pour les touristes et pour la Ville, qui participe aux bénéfices. Le kiosque des Bastions a mis en valeur les éléments du lieu tant intérieurs qu'extérieurs. Le pari audacieux est réussi et l'espace est apprécié par tous – on s'y croirait ailleurs... Le kiosque des Bastions est aujourd'hui un bistro de quartier, comme le disent ses habitués, joueurs d'échecs, étudiants et autres consommateurs. Il remplit un rôle social que les cafés ont toujours tenu jusqu'à notre époque, où la rentabilité financière et les contraintes administratives ont tendance à anéantir cette fonction fondamentale.

Pour toutes ces raisons, le fermier responsable du kiosque a demandé son ouverture durant toute l'année. Le Conseil administratif a d'ailleurs annoncé sur le site internet officiel de la Ville de Genève qu'il prévoyait l'application d'une telle mesure. Il s'est même engagé publiquement à déposer une demande de crédit de 480 000 francs et a affirmé, en ce qui concerne l'hiver 2004-2005, qu'il participerait à hauteur de 15 000 francs à la construction de l'enveloppe en bois provisoire, que nous avons tous vue autour du kiosque. Sur la base de ces promesses, le responsable de l'établissement a réengagé son personnel pour l'hiver 2005-2006. Et voilà que, maintenant, le kiosque doit fermer! Il peut rester ouvert pour des réunions privées, mais ne peut accueillir le public.

Voilà pourquoi nous demandons que le Conseil administratif accorde au fermier cet hiver la même dérogation que l'année passée, afin que le kiosque soit ouvert pour des soirées privées et publiques. Nous demandons le renvoi de la motion M-558 au Conseil administratif.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je me permets d'intervenir brièvement au nom du groupe socialiste, bien que beaucoup de choses aient déjà été dites par la préopinante. Nous demandons le renvoi de la motion M-558 au Conseil administratif afin qu'il nous soumette une proposition quant à la rénovation du kiosque des Bastions. Bien sûr, la première invite est malheureusement un peu dépassée, puisqu'elle demande la suspension de la décision de fermer le kiosque des Bastions pendant la période hivernale 2005-2006, alors que cette fermeture est déjà intervenue.

Mais au-delà de toute considération concernant tel ou tel fermier et tel ou tel privé – sur ce plan-là, en effet, nous n'avons ni la capacité, ni la volonté d'agir – nous plaillons pour que ce lieu magique continue à exister, tout simplement. Il fait partie des endroits, à Genève, où des personnes au profil extrêmement différent peuvent se réunir; le public qui le fréquente est très bigarré, puisque s'y côtoient des parents qui viennent se promener avec leurs enfants dans les Bastions, des joueurs d'échecs, une population toute en contrastes. Je pense que notre ville a besoin de tels lieux de mixité sociale et que nous devons, autant que faire se peut, les favoriser. Telle est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil administratif de faire tout son possible pour que le kiosque des Bastions continue à exister, et que nous le retrouvions avec toute la variété sociale qui caractérise ses habitués.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la saga du kiosque des Bastions sera l'histoire du soir... J'aurais aimé que, comme toutes les histoires que l'on raconte le soir, celle-ci non seulement commence bien – et l'aventure du kiosque des Bastions ces dernières années est une belle histoire qui a commencé merveilleusement bien – mais se termine également bien. C'est pour cela que nous avons déposé la motion M-558.

Je rappelle qu'il y a dix-huit mois le kiosque des Bastions a été remis entre les mains d'un fermier dynamique et créatif en la personne de M. Jean-François Schlemmer, lequel anime par ailleurs l'établissement L'Omnibus, dont nous connaissons tous le succès malgré les actuelles difficultés d'accès dues à des travaux. Ce choix du Conseil administratif est excellent, et le succès du kiosque n'a pas été démenti tout au long de l'été 2004, avant de se poursuivre durant l'hiver 2004-2005. Le Conseil administratif lui-même l'a publiquement salué dans une communication sur le site internet de la Ville, comme l'a rappelé la préopinante du Parti du travail, Marie-France Spielmann. Le 20 octobre 2004, en effet, on pouvait y lire, je cite: «Le Conseil administratif décide de poursuivre l'aventure, d'ouvrir le kiosque des Bastions toute l'année.» Nous nous sommes vraiment réjouis de cette bonne nouvelle. A l'appui de ces promesses était annoncée une demande de crédit de 480 000 francs, qui devait être soumise au Conseil municipal. Un montant de 15 000 francs devait, lui, être accordé au fermier en vue de travaux provisoires à réaliser au cours de l'hiver.

J'en viens au problème du chauffage d'un lieu ouvert qu'il faut fermer provisoirement au moyen de parois en bois. Le chauffage d'un tel endroit doit être à air pulsé, comme celui des Bains des Pâquis. Un système analogue avait été trouvé pour le kiosque des Bastions, mais il ne correspondait pas en tous points aux normes en vigueur en la matière. Nous soutenons ces normes, bien sûr, comme tout le monde, mais il fallait laisser au fermier de l'établissement concerné le

temps de procéder aux travaux nécessaires, afin que ces normes soient totalement respectées. Une dérogation lui ayant été accordée dans ce sens, jusque-là tout allait bien.

Or personne ne sait ni comment ni pourquoi cette belle histoire s'arrête aujourd'hui. La lune de miel aura duré dix-huit mois, avant que l'on se retrouve devant un kiosque des Bastions aux portes fermées. Je m'y suis rendue dimanche dernier, à l'occasion de la commémoration de la Réformation. Nous étions nombreux, par un temps frais, à nous dire qu'il serait sympathique de pouvoir se retrouver pour un café au kiosque. D'autres personnes défilaient et demandaient si l'établissement était ouvert ou fermé, en voyant le fermier faire des rangements après une soirée privée. Car c'est bien un comble qu'un fermage de la Ville de Genève soit fermé au public, alors qu'il est ouvert aux privés! Et cela pour des questions de pure paperasserie administrative, de dérogation et d'accord entre l'Etat et la Ville, qui nous paraissent pouvoir être résolues par quelques coups de téléphone et une volonté politique. Mais encore faut-il avoir de la volonté et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion.

Nous ne voudrions pas nous perdre dans la recherche de coupables, pour savoir qui a fait quoi. Nous avons lu avec quelque désolation, sur le site internet de la Ville, que M. Schlemmer serait tout à coup responsable de n'avoir pas rempli un certain papier, je ne sais quand... Quant à l'autre partie concernée, il semblerait que le propriétaire de l'établissement – à savoir la Ville de Genève – aurait aussi pu y mettre du sien... Sincèrement, cette querelle ne nous intéresse pas, et elle retarde les démarches en vue de la réouverture du kiosque.

Pour nous, l'intérêt est de voir ce kiosque continuer sur sa lancée et donc de trouver non pas la cause de sa fermeture, mais un moyen de faire avancer cette affaire. A court terme, nous demandons que le problème de l'autorisation concernant le chauffage soit résolu pour l'hiver 2005-2006. En outre, les 15 000 francs promis à M. Schlemmer pour des panneaux en bois qu'il a construits et qui sont opérationnels – vous les avez tous vus, ils sont peints en vert – doivent lui être versés. Il faut trouver un système de fermeture sécurisée pour ce lieu qui, actuellement, n'en bénéficie pas encore – le mobilier est régulièrement volé – et régler toutes ces questions en bonne et due forme. Enfin, dans un troisième temps, nous tenons absolument à ce que les promesses du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie soient tenues et que la demande de crédit de 480 000 francs, annoncée sur le site internet de la Ville et claironnée à la Télévision suisse romande, nous soit soumise dans les meilleurs délais.

Dans ce but, nous renvoyons la motion M-558 au Conseil administratif, afin qu'il engage les premières démarches. Il ne servirait à rien de perdre du temps en commission des travaux, laquelle est déjà surchargée. Notre but est que, dès lundi prochain au matin, nous puissions aller boire notre café au kiosque des Bastions!

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux qu'ajouter ma voix aux vibrants plaidoyers de mes préopinantes. En effet, le kiosque des Bastions a un intérêt pour les Genevois et pour le centre-ville. Nous estimons que les démarches en vue de son ouverture été comme hiver doivent être engagées au plus vite. Les Verts seront attentifs, sur le plan énergétique, à ce que tout soit bien au point.

Dans d'autres circonstances, nous aurions renvoyé la motion M-558 à la commission des travaux, mais il y a urgence et certaines démarches ont déjà été entreprises. Nous demandons donc ce soir au Conseil administratif de nous présenter une proposition dans les plus brefs délais, afin que ce lieu puisse revivre en cette période hivernale. Je le répète, les Verts renverront cette motion au Conseil administratif, en l'exhortant à nous soumettre rapidement un projet d'intervention.

M. Roman Juon (S). J'interviens au nom de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, comme l'a fait ma collègue Marie-France Spielmann – en effet, nous sommes tous deux membres de son comité. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais j'estime que le Conseil municipal n'a pas du tout pour rôle d'intervenir comme le souhaiterait la préopinante libérale en ce qui concerne les 15 000 francs promis à M. Schlemmer. Agir ainsi serait une erreur, car je crois que ce sont là des affaires qui doivent se régler au sein du Conseil administratif ou, à la limite, en commission.

Mais je dois dire que la fermeture du kiosque des Bastions a été un choc, car nous nous y étions habitués. Je veux parler des habitants des alentours et des personnes fréquentant la place de jeux – peut-être un peu moins les joueurs d'échecs, car ils forment une catégorie particulière – qui se sentaient bien au kiosque. Il n'y a pas un seul bistro de la Vieille-Ville où l'on puisse vraiment se sentir dans son quartier, à l'exception de La Clémence quelques heures par jour, principalement le matin. En général, dès midi, le quartier est complètement dépersonnalisé. Il est clair que c'est une nouvelle société qui le fréquente – et que ce n'est plus tellement la mienne... Je ne m'y retrouve plus, et je ne suis pas à l'aise sur la place du Bourg-de-Four.

Par contre, tout le monde se retrouve aux Bastions, il faut le reconnaître. Nous avons donc eu un choc, lorsque nous avons appris que le kiosque allait fermer – et cela pour des raisons d'ordre écologique et environnemental, puisque cette mesure est due à un désaccord entre le Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), dirigé par M. Cramer, et le départe-

ment municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie dirigé par M. Ferrazino. Il est dommage que certains – en particulier le DIAE – se montrent quelque peu bornés, dans cette affaire.

J'en viens à la question du chauffage. Le système du chauffage à pellets devient très à la mode. Je rappelle que M. Longet, conseiller administratif d'Onex, vient de conclure avec toutes les communes environnantes un accord favorisant le chauffage à pellets. Ces pellets sont du bois compressé obtenu à partir de déchets de bois de forêt. Ce mode de chauffage est tout ce qu'il y a de plus écologique, paraît-il. Mais voilà que, soudain, les services concernés y seraient opposés.

A mon avis, le débat que nous menons en ce moment sur la motion M-558 devrait aboutir à une belle unanimité permettant de faire pression sur le Conseil administratif, afin que ce dernier fasse pression à son tour sur le Conseil d'Etat et que, dès le mois de décembre prochain, le kiosque des Bastions puisse être ouvert à tout le monde.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la dérogation accordée l'hiver dernier pour permettre au kiosque des Bastions de poursuivre ses activités cet hiver, pour le plus grand bien de tous;
- de prévoir la réalisation, dans les plus brefs délais, des travaux nécessaires à l'ouverture hivernale du kiosque des Bastions.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Résolution de MM. Olivier Norer, Gérard Deshusses, Michel Ducret, Christian Zaugg, Patrice Reynaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel et Alexandra Rys: «Soutenons le développement du rail dans notre région!» (R-86)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- la ville de Genève, ses 187 000 habitants et ses 141 000 places de travail, est au centre d'un vaste bassin de vie et d'emplois comprenant en 2000 près de 995 000 habitants et 464 000 places de travail;
- des infrastructures de transport de qualité tendent à valoriser la qualité et l'attractivité de la région et par extension de sa ville centre;
- la région est particulièrement bien maillée de voies routières de communication, mais que l'offre de transports ferroviaires fait particulièrement défaut;
- la faiblesse de l'offre ferroviaire régionale dissuade les automobilistes se rendant dans notre ville et ceux en sortant d'emprunter les transports publics, engendrant moult problèmes de circulation et charges pour la collectivité;
- il existe toute une série de projets plus ou moins aboutis en vue de valoriser la desserte interurbaine, régionale et internationale (CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), Rail 2000 deuxième étape, ligne des Carpates, ligne du Tonkin, ligne Bellegarde-Divonne et autres propositions de la charte du Développement des transports publics régionaux (DTPR);
- que la Ville participe au DTPR;
- que la Ville est déjà membre de plusieurs associations actives dans la promotion du rail régional, comme le Conseil administratif l'indique dans sa réponse à la motion M-359,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir, par le truchement des collectifs institutionnalisés existants, transfrontaliers et intercantonaux, la promotion du rail, dans une option interurbaine, régionale et internationale, en particulier le CEVA, les lignes des Carpates, du Tonkin et de Bellegarde à Divonne;
- informer régulièrement le Conseil municipal des actions entreprises en vue de la valorisation des axes de chemin de fer existants (déclassés ou actifs) permettant à la Ville de Genève d'être au centre d'une étoile régionale ferroviaire.

¹ Annoncée, 2698.

M. Olivier Norer (Ve). Je vais tâcher d'être bref, étant donné que nous sommes à quelques minutes de la fin de notre séance. La résolution R-86, que nous souhaitons renvoyer directement au Conseil administratif, a pour but d'éviter que la Ville rate le rendez-vous avec le rail régional. Dans le passé, Genève a eu certaines occasions de participer au développement du rail dans la région, mais elle a plusieurs fois raté ce rendez-vous. Aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le projet de liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), elle ne peut rater le coche. Il existe, en outre, toute une série de projets portant sur l'agglomération genevoise et il s'agira, le moment venu, de ne pas passer à côté.

Il est vrai que la Ville de Genève n'est pas compétente en matière de transports régionaux. Toutefois, elle a un rôle à jouer dans une agglomération où elle représente le principal centre de vie, en termes de places de travail et de population. Nous devons donc peser de tout notre poids lors des différents débats concernant le développement du rail régional – mais dans la limite de nos compétences, bien sûr. Je pense surtout à la revitalisation de la ligne du pied du Jura entre Bellegarde et Gex, de la ligne du Tonkin, du CEVA, de la ligne des Carpathes entre Bellegarde et Nantua, qui sera bientôt empruntée par les TGV. Voilà autant de projets qui concernent Genève, son attractivité internationale et régionale...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Norer, je suis obligée de vous interrompre, car je ne parviens pas à comprendre ce que vous dites, tellement il y a de bruit! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il reste encore dix minutes de séance; si vous voulez discuter, je vous prie d'aller à la salle des pas perdus...

M. Olivier Norer. Mesdames et Messieurs, je vous rassure, je vais être bref! Je viens de parler de la première invite de la résolution R-86, et je passe maintenant à la seconde. Elle demande tout simplement, comme cela se fait déjà en ce qui concerne le CEVA, que le Conseil municipal soit régulièrement informé de l'avancée des travaux et des études, notamment en ce qui concerne le comité du Développement des transports publics régionaux (DTPR), où la Ville de Genève a un représentant. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à renvoyer la résolution R-86 au Conseil administratif.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je commence par dire: «Plutôt que contraindre, il faut convaincre», vous comprendrez tout de suite que mon intervention sera très brève, car il s'agit là d'une antienne démocrate-chrétienne que vous connaissez bien. En effet, chaque fois que nous parlons de mobilité et d'automobiles, nous disons qu'il ne faut pas obliger les gens à renoncer à ce mode de transport, mais les convaincre qu'il en

existe d'autres bien plus intéressants – et le rail est l'un de ceux-là. C'est la raison pour laquelle nous avons cosigné la résolution R-86, que nous vous engageons vivement à renvoyer au Conseil administratif.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 50 oui contre 2 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- soutenir, par le truchement des collectifs institutionnalisés existants, transfrontaliers et intercantonaux, la promotion du rail, dans une option interurbaine, régionale et internationale, en particulier le CEVA, les lignes des Carpates, du Tonkin et de Bellegarde à Divonne;
- informer régulièrement le Conseil municipal des actions entreprises en vue de la valorisation des axes de chemin de fer existants (déclassés ou actifs) permettant à la Ville de Genève d'être au centre d'une étoile régionale ferroviaire.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-59, de *M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, M. Roberto Broggin, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Didier Bonny, René Grand, M^{mes} Hélène Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang et M. Pascal Rubeli*: «Représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA: modification du règlement du Conseil municipal»;

ainsi que les motions suivantes:

- M-560, de *MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Roland Crot, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb*: «Mineurs à la rue»;
- M-561, de *MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb*: «Soutien à l'intégration des étrangers»;
- M-562, de *M. Roberto Broggin, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopman et Marguerite Contat Hickel*: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif»;

- M-563, de *M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figuerk, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Jean-Charles Lathion*: «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU»;
- M-564, de *M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figuerk, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet*: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève»;
- M-565, de *M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figuerk, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet*: «Pour la mise en application du plan directeur de 1997 relatif à l'exposition des collections d'instruments anciens de musique propriété de la Ville de Genève ainsi que de ceux de la Fondation La Ménestrandie»;
- M-566, de *MM. Roland Crot, Sylvain Clavel, Marc-André Rudaz, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Guy Dossan, Michel Ducret, René Winet, Georges Queloz, Jean-Luc Persoz et M^{me} Nathalie Fontanet*: «T's pas deux balles?» La mendicité dans la rue a atteint ses limites».

11. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-142, de M. Blaise Hatt-Arnold: «Question écrite QE-186 et calendes grecques...»

12. Questions écrites.

La présidente. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-199, de M. Pierre Maudet: «Skype: bientôt en Ville de Genève aussi?»;
- QE-200, de M. Roman Juon: «Rampe inconnue?»;
- QE-201, de M. Roman Juon: «Types de chauffage».

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3058
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3058
3.a) Projet d'arrêté de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M ^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Naturalisations» (PA-58). Suite de la préconsultation	3059
3.b) Motion de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M ^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Pour une commission des naturalisations qui puisse juger de son utilité» (M-554). Suite de la préconsultation . .	3059
4. Motion de M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet, Michel Ducret et René Winet: «Rendons les Halles de l'Île aux enfants!» (M-553)	3069
5. Motion de M. Eric Fourcade: «Accroître les missions d'ordre public des ASM» (M-555)	3082
6. Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!» (M-556)	3083
7. Motion de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement» (M-557)	3091
8. Motion de M ^{mes} Marie-France Spielmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Florence Kraft-Babel, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Rumo, Roman Juon, François Sottas, Jean-Marc Froidevaux, Roland Crot, Eric Ischi, Pierre Maudet, Michel Ducret et Eric Rossiaud: «Sauvons le kiosque des Bastions» (M-558).	3099

9. Résolution de MM. Olivier Norer, Gérard Deshusses, Michel Ducret, Christian Zaugg, Patrice Reynaud, M ^{mes} Marguerite Contat Hickel et Alexandra Rys: «Soutenons le développement du rail dans notre région!» (R-86)	3105
10. Propositions des conseillers municipaux	3107
11. Interpellations	3108
12. Questions écrites	3108

La mémorialiste:
Marguerite Conus